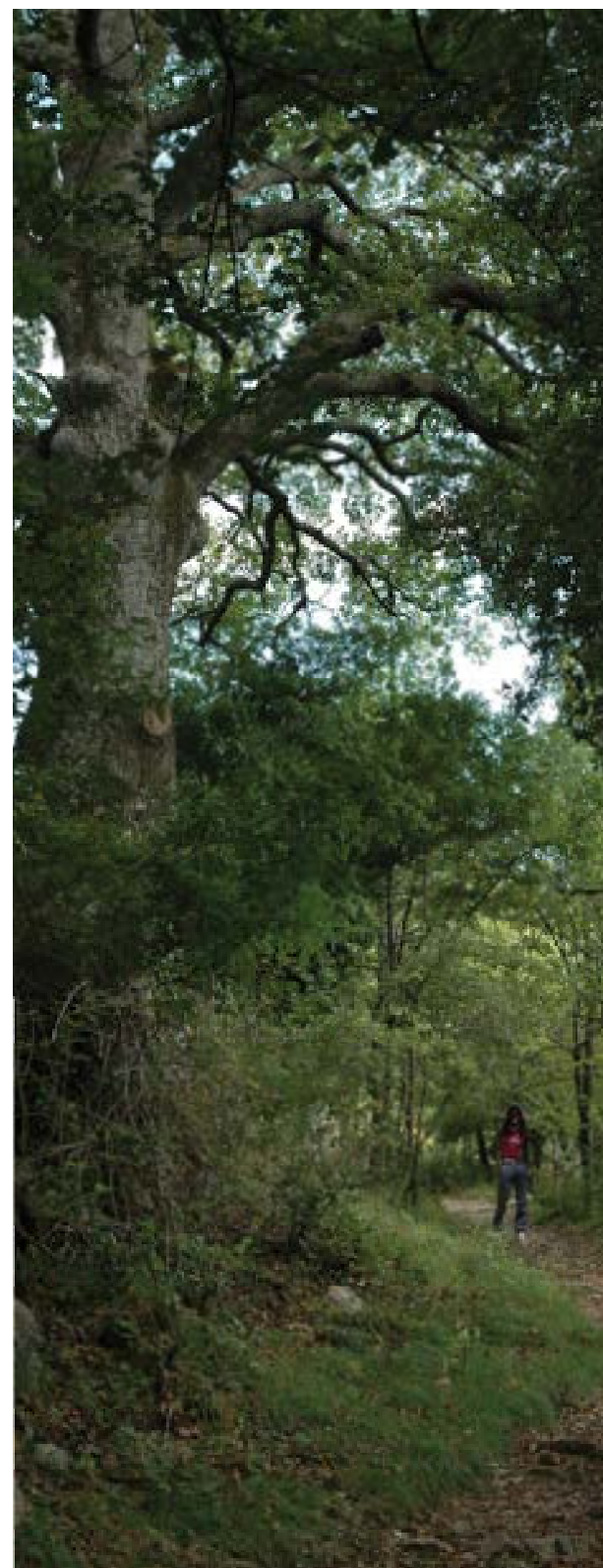


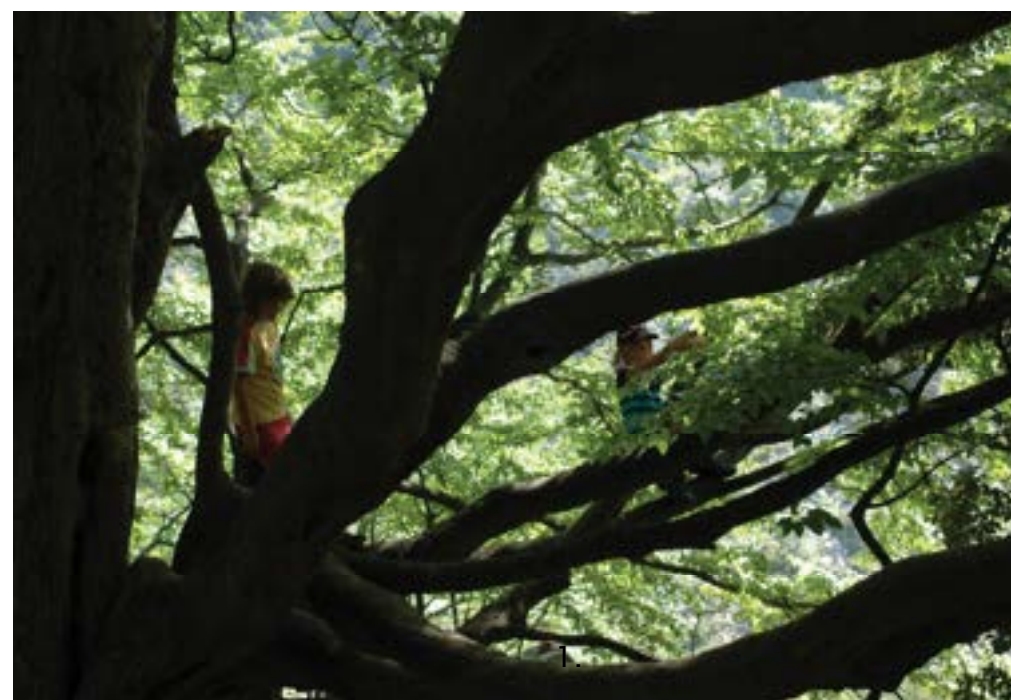
A6.5 Vieux arbres et milieux forestiers mûres - parcours du temps



Grands chênes de Courmes

Sentinelles végétales
Arbres emblématiques
Arbres votifs

Un patrimoine naturel exceptionnel fragile et menacé



Vieil Ostrya à St Jeannet et un danger : la tentation de grimper dans ces géants



Le Gros chêne de St Jeannet, jugé comme «sacré» par les naturalistes

TOPONYMIE

Evocation de la végétation

Chênes Kermès rassemblés dans la *Garussière*

Les *Fraïsses*, territoires du frêne
Lande de buis de la *Bouïssière*

Dans les *Blaquières*, les chênes blancs

Un étroit endroit aux noyers :
le Nougueiret


Les nombreux toponymes associés à la végétation révèlent la diversité des milieux rencontrés, la spécificité d'un lieu, le lien entre territoires et arbres.

Epargné par les évolutions urbaines du littoral et les remaniements agricoles, les espaces naturels du site classé bénéficient d'une continuité écologique étendue, en témoignent les peuplements mûres relevés par Natura 2000 comme objectif prioritaire de valorisation et le nombre considérable d'arbres pluri-séculaires : ifs et chênes verts des Courmettes, chênes blancs de Courmes et La Gaude, ostrya à Saint-Jeannet, noyer du Plan des Noves....

Ces extraordinaires géants frôlant le millénaire, sentinelles intemporelles épargnées par les incendies, s'inclinent souvent face à un public trop nombreux, peu respectueux, qui venu les admirer en provoque la fin. Leur préservation efficace est urgente..

Ces forêts anciennes sont propices à une flore et une faune peu connues des visiteurs.



Buxbaumia viridis
et *Mannia triandra*,
mousses sous
surveillance
Natura 2000

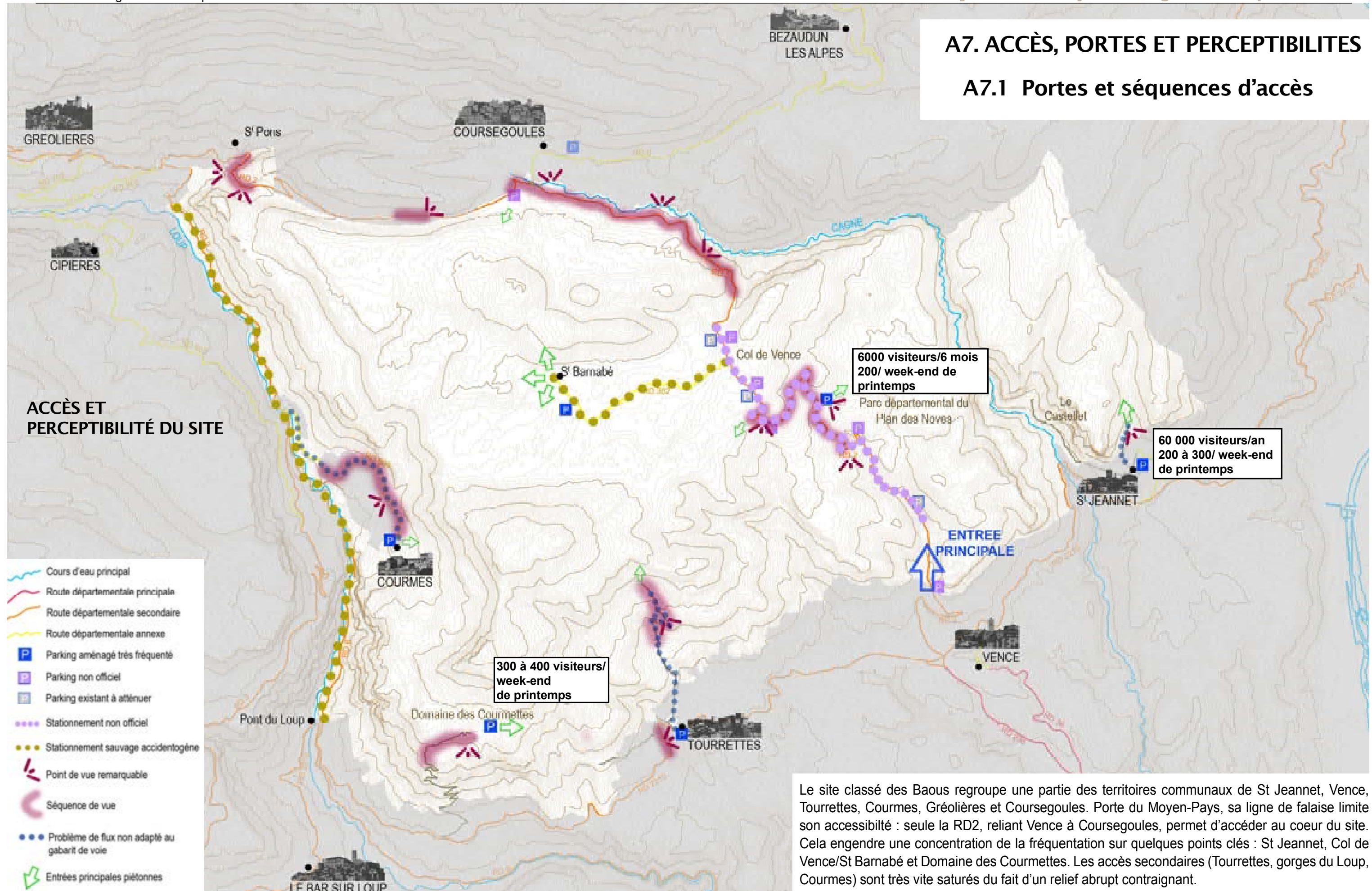


Myotis nattereri,
murin de Natterer
Une chauve-souris
arboricole d'intérêt
communautaire.



Une biodiversité méconnue : mousses, lichens et chiroptères

A7.1 Portes et séquences d'accès



Le site classé des Baous regroupe une partie des territoires communaux de St Jeannet, Vence, Tourrettes, Courmes, Gréolières et Coursegoules. Porte du Moyen-Pays, sa ligne de falaise limite son accessibilité : seule la RD2, reliant Vence à Coursegoules, permet d'accéder au coeur du site. Cela engendre une concentration de la fréquentation sur quelques points clés : St Jeannet, Col de Vence/St Barnabé et Domaine des Courmettes. Les accès secondaires (Tourrettes, gorges du Loup, Courmes) sont très vite saturés du fait d'un relief abrupt contraignant.

A7.2 Les Villages et leur rapport au site

Selon leur implantation, histoire et évolution, les villages n'entretiennent aujourd'hui pas tous les mêmes liens avec le site. Une synthèse rapide en esquisse les principales caractéristiques.



Saint-Jeannet



Viaduc de la Cagne et Baou de St Jeannet



Avec 60 000 visiteurs par an, Saint-Jeannet est une des «portes» d'accès au site classé les plus fréquentées du fait notamment de sa proximité avec la vallée du Var et le littoral. La silhouette perchée du village est indissociable du baou qui le domine et les habitants entretiennent un rapport identitaire très fort avec ces falaises. Elles constituent également un lieu d'escalade renommé.

Pour accéder à l'espace naturel, les visiteurs doivent traverser le village. Cette fréquentation est à la fois un atout et une contrainte. Le stationnement y est organisé (parking au pied du village avec office du tourisme) mais reste insuffisant lors des pics saisonniers. La commune a engagé une réflexion sur l'accueil des visiteurs. Aujourd'hui en impasse, le village était auparavant un axe important de liaison avec le Moyen-Pays, en témoigne la calade qui s'offre aux randonneurs.



Vence



Baou des Blancs 1916 - Vence



De plus grande envergure, la ville de Vence s'est coupée de son rapport au baou par la nappe pavillonnaire de ses coteaux et une organisation de sa frange urbaine nord peu lisible. La RD2, qui assure ce lien et forme l'accès principal du site, offre des abords dégradés à la sortie de la ville et des possibilités de stationnement sommaires.



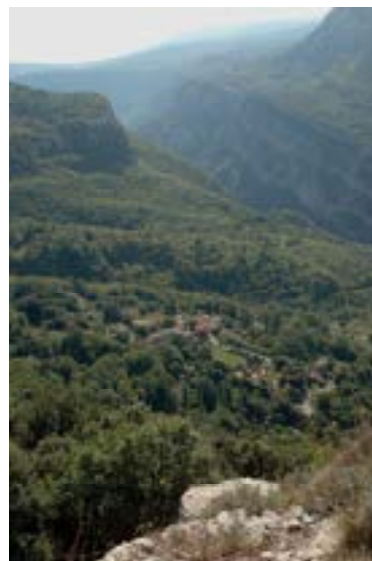
Tourrettes
sur Loup



Desservie par la RD2210, le cœur historique de Tourrettes marque le paysage de sa silhouette regroupée sur un éperon dominant les vallons de Pascaressa et Cassan. Le site classé apparaît comme un fond de scène naturel, contreforts du Puy de Tourrettes où roches affleurantes et falaises dessinent des ambiances remarquables. Le lien village-site se fait essentiellement par la route très escarpée du Caïre où deux voitures peinent à se croiser, le stationnement sauvage y est problématique. L'offre de parking se concentre autour du village, concernant peu de randonneurs.



Courmes



Courmes est le seul village situé dans le site classé. Regroupant quelques maisons dans un cadre paysager d'exception, il a conservé une forme authentique et paraît comme «coupé» du monde ; son accès en impasse par l'étroite RD503 reste confidentiel et l'affluence pourrait vite y générer des problèmes de sécurité. Récemment, un parking en entrée de village a été créé pour l'accueil des promeneurs, avec une information Natura 2000. Malgré le peu d'habitants, une auberge renommée propose menus et chambres.



Gréolières



Le village de Gréolières se situe bien au-delà du site classé et n'entretient pas de lien direct avec lui, si ce n'est la vallée du Loup, dont la partie amont s'ouvre au regard depuis un belvédère. Le Bau St Jean, implantation originelle du village, constitue par contre un lien historique que la commune souhaite valoriser. Le hameau de St Pons, en vis-à-vis, marque lui une des «portes» du site.



Coursegoules



Adossée à la montagne du Cheiron, à la confluence de 3 vallons amorçant la Cagnes, Coursegoules offre un vaste panorama embrassant la partie nord du site classé. La RD2 constitue une liaison évidente et efficace. Le village étant situé à 7 minutes seulement du Col de Vence, le lien avec le coeur du site gagnerait à être renforcé, notamment pour un report d'une partie des visiteurs plus en quête de promenade rurale que d'espace naturel, qui pourrait dynamiser les commerces du village. L'offre de stationnement y est organisée mais limitée, elle devrait être augmentée par un projet communal. Par contre, le parking de la Roubine qui dessert les départs de randonnées sur le site correspond à une ancienne voie désaffectée disqualifiante.

Hameau de Saint Barnabé



Isolé en coeur de plateau, au bout de l'étroite RD302 en impasse, le hameau de Saint Barnabé regroupe, autour de terres anciennement cultivées, un noyau de maisons traditionnelles et quelques habitations dispersées. La limite communale le divise entre Courmes et Coursegoules. Associé au Col de Vence, c'est toutefois un lieu fréquenté, notamment à cause de son parking mentionné sur de nombreux itinéraires de randonnée. A part un atelier de ferronnerie et des chambres d'hôtes, il n'y a pas de structure d'accueil du public. Le raccordement à l'alimentation en eau potable n'a été réalisée qu'en 2000, ce qui explique peut-être que le hameau ait conservé sa forme traditionnelle.



L'évolution de l'habitat dispersé sur le plateau ne se fait pas toujours dans le respect du site



Signalétique, poubelles, boîtes aux lettres, stationnement sauvage..... l'espace public apparaît comme disqualifiant

A8. PARCOURS ET USAGES DU SITE

Perçu comme vaste espace naturel, le territoire du site classé accueille une multitude d’usages (pique-nique, promenade du dimanche, luge, randonnées pédestres et équestres, cycles et VTT, escalade, canyoning, tir à l’arc, pêche, chasse, ball trap, tournage de films, rave party) parfois difficilement compatibles avec la fragilité du milieu naturel et le travail des bergers. La multiplication des compétitions sportives et événementiels pose des problèmes de plus en plus aigus.

A8.1 Une multitude de publics et de pratiques



Agriculture
Pastoralisme
Apiculture



Activités
nature

Randonnée
Escalade
VTT
Cyclisme
Canyoning



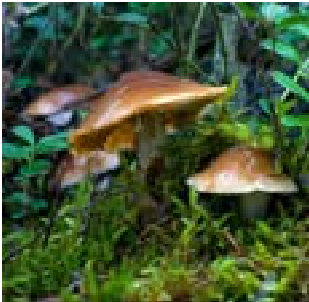
Compétitions &
Événementiels



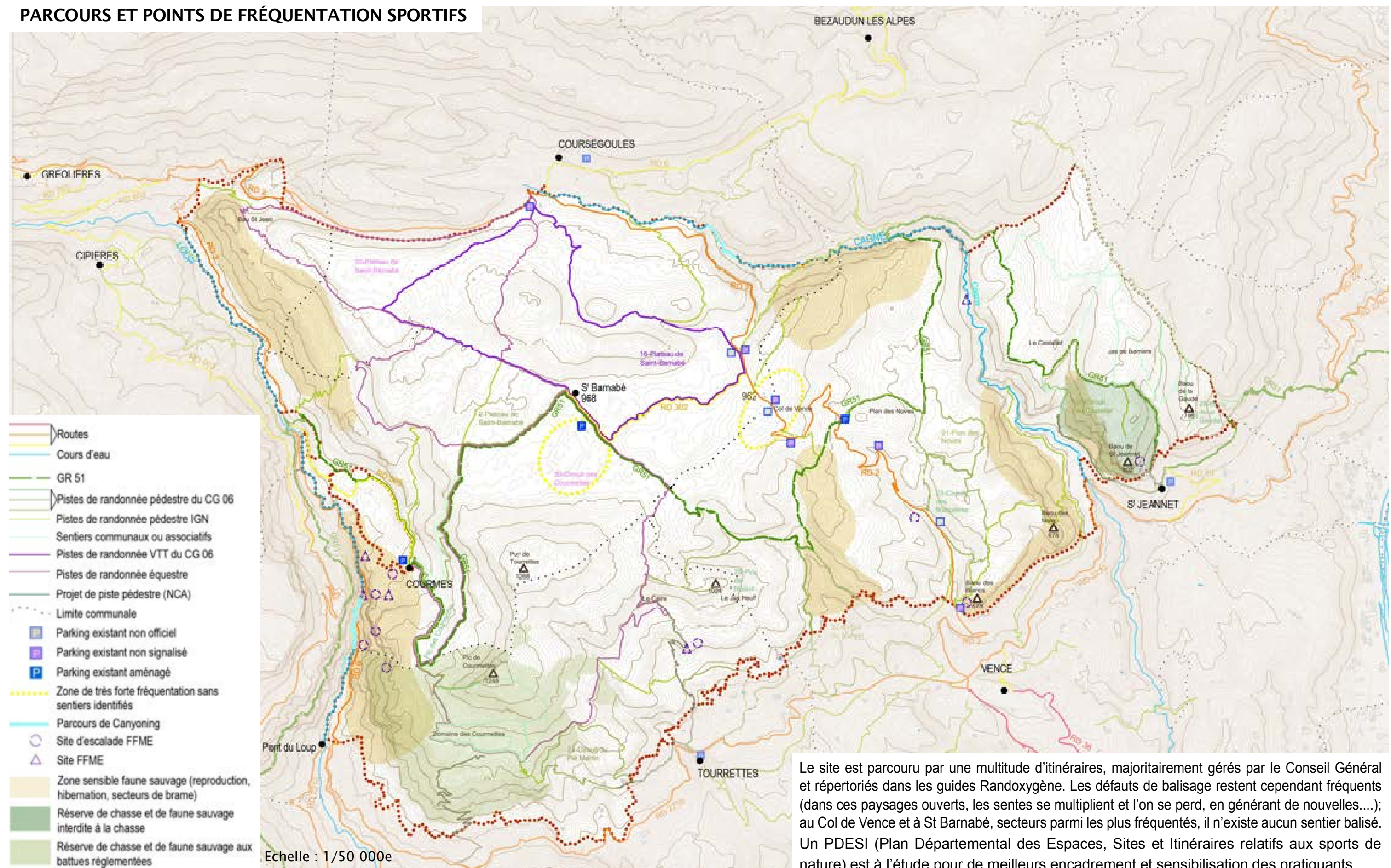
Chasse
Cueillette



Certaines cueillette
d’espèces protégées à
visée commerciale ont
été observées

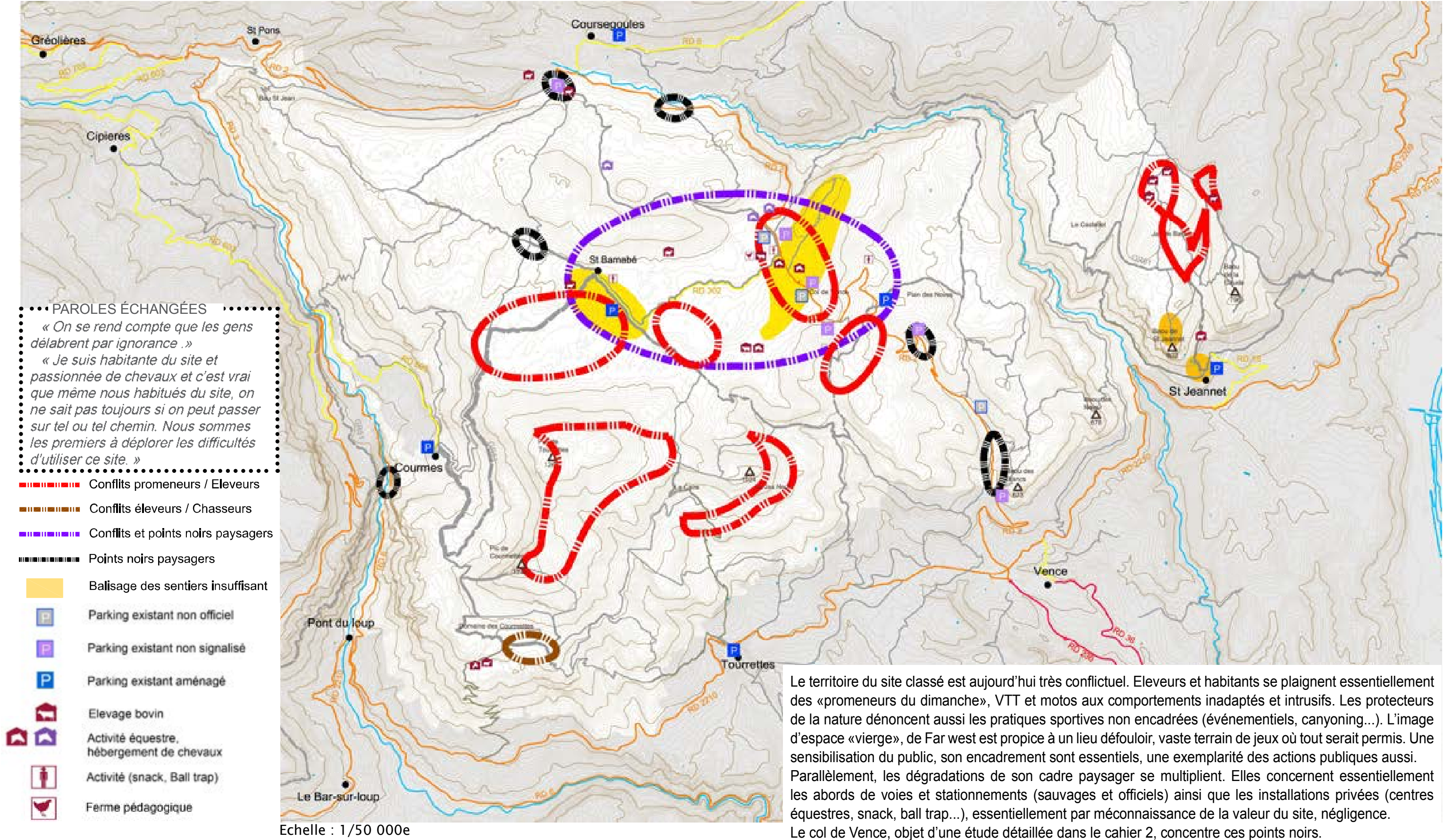


PARCOURS ET POINTS DE FRÉQUENTATION SPORTIFS



A8.2 Des aménagements insuffisants, des conflits d'usages

DYSFONCTIONNEMENTS, CONFLITS ET POINTS NOIRS PAYSAGERS



Un site remarquable peu valorisé ...



Limites privées disqualifiantes à l’entrée dans le PNR et du site classé (clôtures sommaires de carrière, dépôt de caravanes avec brise-vue...)



Entrée du GR à St Barnabé : une qualité de site non respectée, un accueil des visiteurs négligé, un balisage confidentiel..... quel message transmis ? quel respect espérer ?



Routes de Vence et de Saint barnabé, des poubelles trop présentes



Croisée de chemins de randonnées au Collet de Pary : oratoire noyé dans l’accumulation anarchique d’équipements, les chemins disproportionnés... bien loin de la qualité d’un site classé



Hameau de Saint barnabé, des équipements à intégrer afin qu’ils s’estompent face à la qualité du lieu



La Roubine, stationnement sommaire sur ancienne voie désaffectée, pourtant un départ de randonnée fréquenté



Entrées des parkings du Col de Vence : abords de voie dégradés



Entrée de la Maison Cantonnière au Col de Vence



Carrefour routes de Vence/ St Barnabé : une perte d’identité dans les équipements privés que les publics



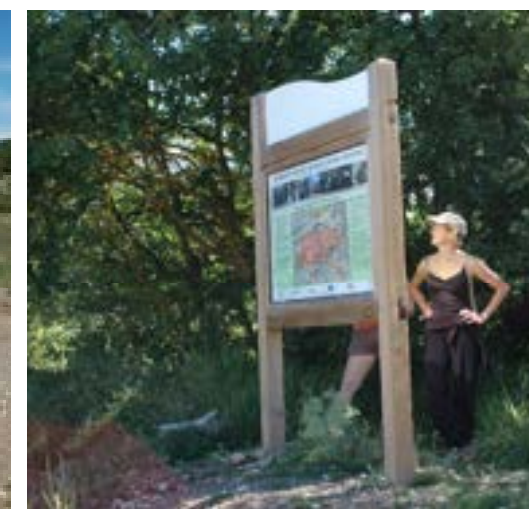
Une qualité d'accueil à améliorer



Route de Vence : multiplication des poches de stationnement sauvages et piétons sur chaussée



Parking de Saint Barnabé : un aménagement sommaire, aux limites floues où l'espace naturel est peu respecté et non mis en valeur et



.... une information presque cachée

Une signalétique insuffisante



Saint Barnabé : à la sortie du parking, deux pistes privées, dont un tracé condamné sans restauration de l'état naturel et l'autre juste praticable, aucun balisage mais tous les visiteurs l'empruntent au hasard, s'éparpillent en terrains privées. Le GR passe en fait sur la route, mais rien ne l'indique clairement et l'envie de nature l'emporte.



Col de Vence : sur la majorité des ballades, multiplication des traces de sentiers sans indications (par les chasseurs, cavaliers, troupeaux....) ; le promeneur lorsqu'il s'apercevra s'être trompé coupera à travers ce milieu ouvert et ouvrira une nouvelle trace.....



Parking de la Garussière : une surface artificialisée totalement disproportionnée par rapport aux besoins, une absence de traitement paysager, une signalétique obsolète



L'arrivée (enfin) à l'emblématique Col de Vence : des abords de voies incitant au stationnement sauvage, des parkings non signalés, un «événement» paysager absent.

un non-respect de la réglementation



Signalétique anarchique, interdite en site classé



Balitage sauvage lors des compétitions sportives



Courmettes :

Des éleveurs ne sachant plus comment contenir les visiteurs



Des panneaux très régulièrement vandalisés

Un territoire majoritairement privé ignoré



St Barnabé et Col de Vence : des propriétaires ne sachant plus comment contenir les visiteurs, le risque de voir ces espaces clôturés et cloisonnés



Une gestion et restauration du site à affiner



Sentiers impraticables après une pluie. chasseurs parfois intrusifs
Florence Hausard . Indelebil . Katia Huot . Marion Mazzella - Mai 2016



Calade historique de St Jeannet : un patrimoine en péril encore fragilisé par les passages de véhicules



Entretien des sentiers à St Barnabé :
cette technique est-elle vraiment adaptée ?



Restes de travaux publics sur l'espace naturel pendant des mois....
page 56

un devoir d'exemplarité



Brise-vue et caravanes, beaucoup sont utilisées en cabanes d’appoint

..... PAROLES ÉCHANGÉES
« Sur la commune de Courmes, nous avons beaucoup de difficulté pour déposer un PC, par rapport aux ABF, même pour une bergerie, alors que c’est pour de l’activité agricole »
« C’est vrai qu’il n’y a pas d’identité, un coup c’est en bardage, un coup c’est en crépi, pas d’harmonisation architecturale. Nous sommes en attente de conseils à ce sujet et nous essayerons d’améliorer. »
« Mettre en valeur un site c’est faire prendre conscience aux privés de la valeur de leur terrain donc favoriser les valorisations et initiatives privées. »
.....

A8.3 Une «liberté» d’occupation banalisant le site

Ponctuellement, le site classé présente une facette très dégradée, essentiellement causée par des installations irrégulières au regard de la réglementation. Cette situation perdure depuis plusieurs décennies et certaines de ces constructions sont devenues des «institutions» pour leurs usagers, rendant la situation très complexe et décourageant également les personnes soucieuses du respect des lois de s’y conformer. Le mille-feuille administratif est perçu comme très opaque et, surtout, rédhibitoire, dissuadant les habitants de soumettre leur projet à autorisation. Il doit être explicité, il s’agit essentiellement de faire prendre conscience de la valeur exceptionnelle de ce territoire et de la nécessité d’en protéger chaque parcelle. Parallèlement, la présence publique doit être matérialisée et exemplaire.
Le cas du col de Vence qui concentre ces problématiques est développé dans le Cahier 2.



Clôtures, enclos couverts de fumier, vastes aires artificialisées des carrières, parkings clientèle, multiplication de constructions souvent précaires, signalétique, disparition du couvert arboré, dégradation des sentiers.... les pensions et centres équestres se multiplient, majoritairement sans demande d’autorisation et constituent un problème majeur sur ce site soumis à une demande urbaine forte. Au-delà de la qualité des installations, les impacts sur le milieu naturel et le paysage doivent conduire à une limitation de ces activités.



Une situation irrégulière entraîne souvent un caractère précaire des constructions, une réalisation au coup par coup sans cohérence ni unité. Enclos en palettes, arboretum incongru : la valeur d’un paysage naturel doit être comprise pour être respectée.

«Le paysage contribue à l'épanouissement des êtres humains (...) constitue un élément essentiel du bien être individuel et social (...) sa protection, sa gestion et son aménagement impliquent des droits et des responsabilités pour chacun (...)»
Convention européenne du paysage



B. Projets de valorisation et d'interprétation à l'échelle du site classé des Baous

B1. LES ENJEUX DE PRÉSERVATION ET VALORISATION

Les **enjeux de préservation et valorisation** se déclinent selon deux axes complémentaires : richesse du milieu naturel et préservation de paysages exceptionnels.

- **Lutter contre la disparition et la pollution des milieux naturels**

- > **Maîtriser la fréquentation** :

- *Organiser l'offre de stationnement, hiérarchiser les lieux de découverte* :

- ◇ Supprimer ou rationaliser les poches de stationnement peu utilisées.

- ◇ Dans le secteur du Col de Vence, valoriser les parkings publics du Plan des Noves et du Col de Vence pour alléger celui de Saint Barnabé et rediriger une partie de la fréquentation sur le Parc départemental et le « balcon » (proposer des départs de circuits alternatifs, rechercher des itinéraires permettant des boucles et reliant différents stationnements).

- *Offrir de véritables points d'accueil et d'information du public* (points relais en centres villages, principaux parkings) lui permettant de s'orienter et incitant à des pratiques responsables (prise de conscience du « petit » patrimoine, des habitats et niches écologiques notamment).

- *Canaliser le public* par un balisage des sentiers

- *Utiliser les outils réglementaires et assurer leur respect* : interdiction de stationner le long des voies trop étroites, de circulation motorisée sur certaines pistes..., inciter mais aussi verbaliser, sensibiliser les ayant-droits -chasseurs notamment- à ne pas en abuser.

- > **Mettre un point d'arrêt à l'urbanisation anarchique** du site et assurer la présence de l'Etat pour enrayer à court terme les pratiques illégales et, à long terme, garantir la résorption des situations les plus complexes,

- > **Résorber les sources de pollution** : mise aux normes des assainissements individuels, contrôle de la population équine, chartes de qualité pour les activités, développement intégré des énergies renouvelables...

- **Préserver / réhabiliter le cadre paysager, une identité**

- > **Favoriser le maintien du pastoralisme** : canaliser et informer le public pour préserver les aires de repos des troupeaux, les bergeries en activité et le travail des patous, étudier la création d'enclos sur le Parc Départemental, restaurer ou créer les points d'eau nécessaires, maintenir les passages.

- > **Préserver et conforter les éléments du grand cadre paysager** : falaises, formations géologiques affleurantes et souterraines, masses et cordons boisés, pelouses sèches, prés, vallons et dolines, clapiers, restanques.....

- > **Améliorer la qualité des équipements publics** pour développer une image exemplaire révélatrice du lieu : intégration des parkings, abris bus, signalétique, abords de routes....

- > **Aider à une requalification identitaire des installations privées**: recul par rapport aux voies, regroupement et harmonisation des constructions, préconisations architecturales, palettes végétale et minérale, clôtures, signalétique.....

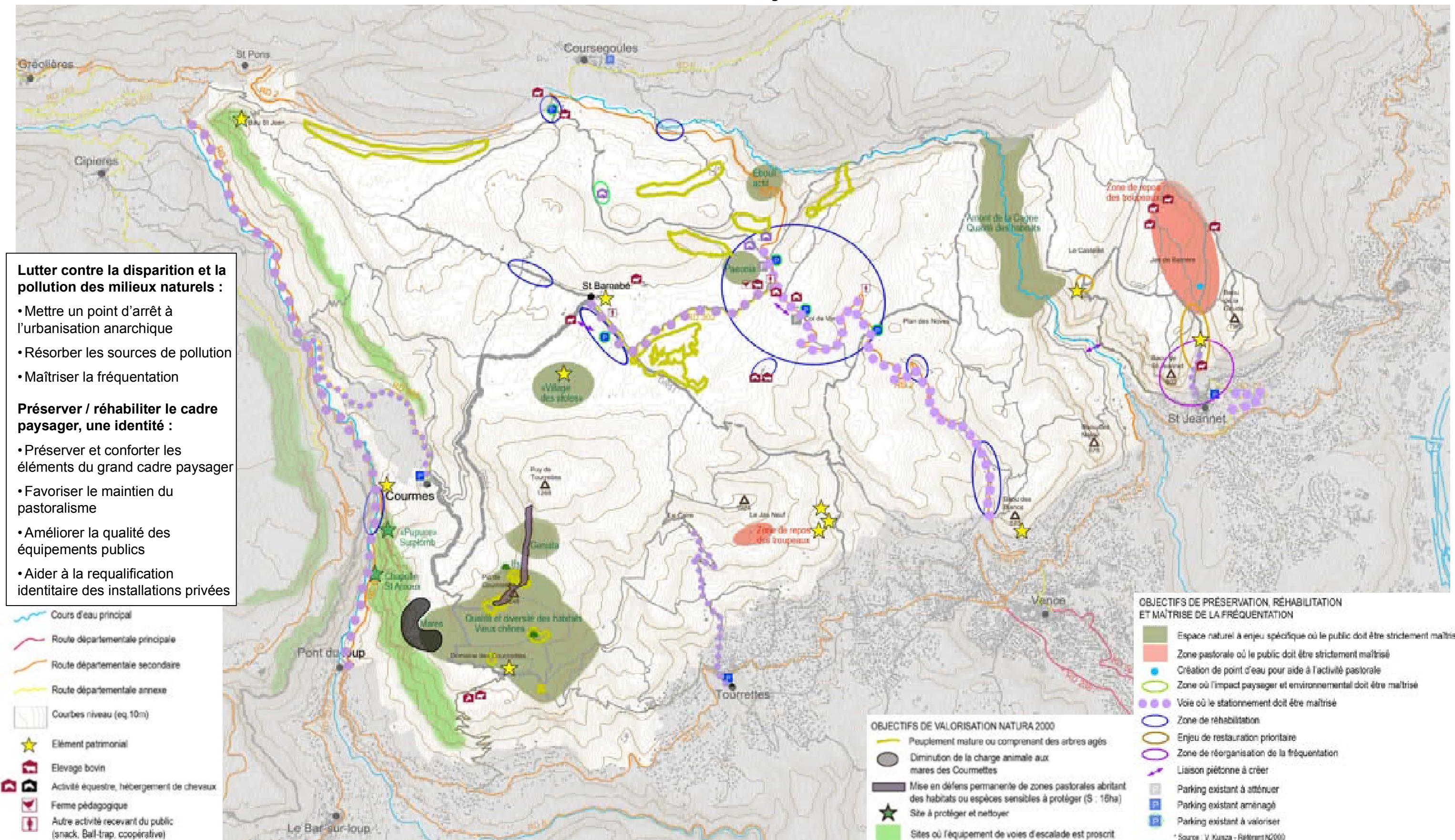
Le projet d'**interprétation** vient compléter les orientations précédentes par une mise en récit de l'histoire multifacettes (géomorphologique, agropastorale, humaine...) si particulière de ce site, afin de faire prendre conscience à ses multiples usagers et acteurs de sa valeur et de sa fragilité. Il ne s'agit pas de drainer plus de visiteurs mais bien d'améliorer la perception et compréhension du lieu, pour son respect, la valorisation de ses patrimoines vernaculaires, naturels et culturels.

Le projet devra s'intégrer à la stratégie globale du schéma d'interprétation à l'échelle du PNR. Les outils et supports mis en oeuvre devront rester le plus légers et réversibles possibles afin de respecter le caractère naturel du site classé.

Plus globalement, ces orientations de valorisation et interprétation devront être coordonnées aux actions engagées par le programme Natura 2000 et le Conseil Général afin de ne pas perdre le public ciblé dans une multiplicité déroutante d'informations.

B2. SCHÉMA DE VALORISATION À L'ÉCHELLE DU SITE CLASSÉ

OBJECTIFS DE VALORISATION



HABITER / AMENAGER
LE SITE

Intégrer
les espaces
extérieurs

Plantations,
clôtures,
parkings,
équipements publics



Route du Caire : clôtures discrètes, végétation naturelle conservée



Courmes terrain boulistes : simplicité de composition, qualité des matériaux



Route de Vence : muret et bordures pierre en accord avec le site

Restaurer
le bâti

Implantation,
regroupement,
volumétrie,
matériaux



Mas de la Source : chambres d'hôtes dans bâtisse historique, l'esprit agricole est préservé



Coursegoules : bâti agricole traditionnel
simplicité des volumes, unicité des matériaux

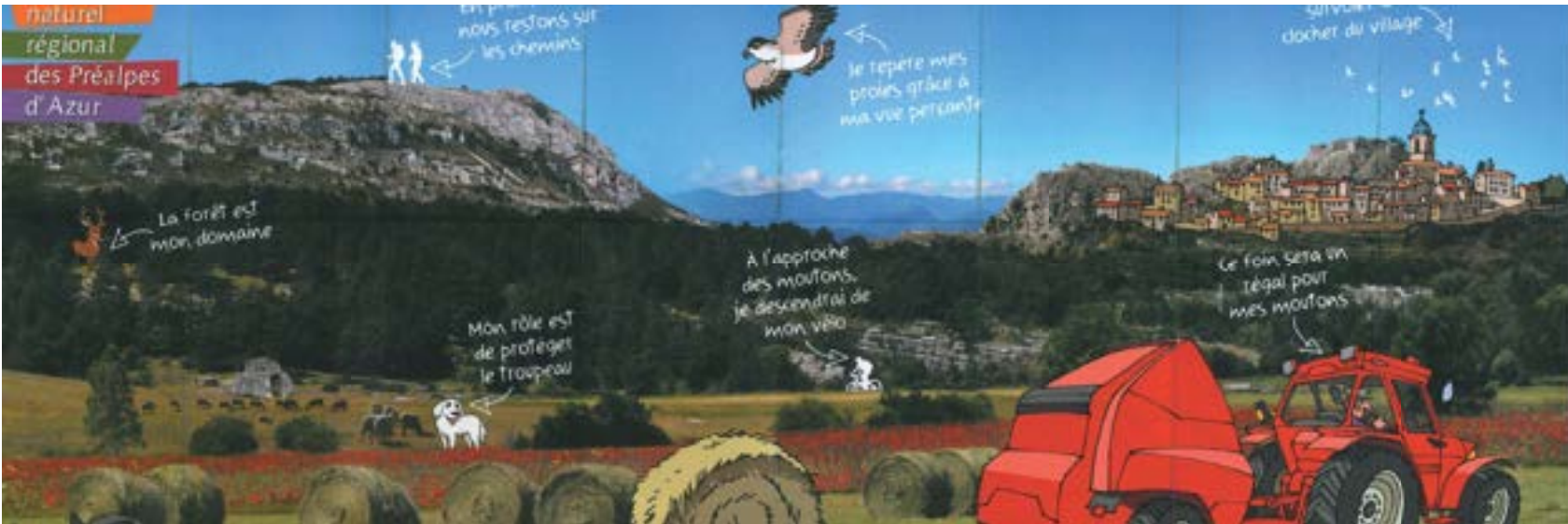


St Jeannet, chemin du Baou :
anciens murs restaurés

TRAVAILLER / PRATIQUER
SUR LE SITE

Charte de
bonne conduite
& Guide des
bonnes pratiques

Exercer dans le respect
du site : élevage,
agriculture, activités
équestres, pratiques
sportives



Exemple de plaquette pédagogique élaborée par le PNRPA



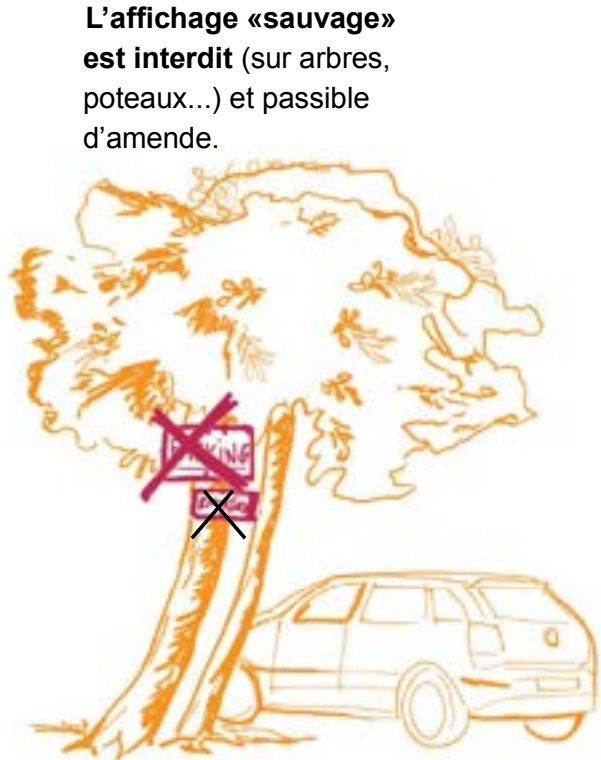
Rendre la pratique équestre compatible avec les enjeux du site

Intégrer Enseignes et signalétique

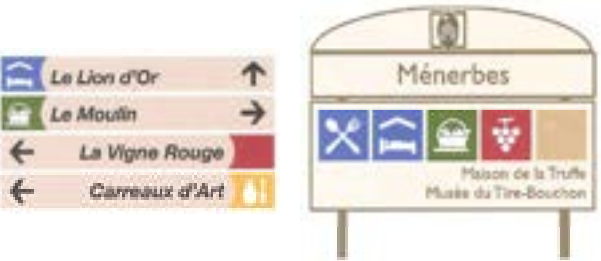


Banalisation du site, exemple du Col dfe Vence : état des lieux

En Site classé, toutes les pré-enseignes sont interdites, même celles étant ailleurs dérogoires, mais les équipements touristiques peuvent être intégrés dans la signalisation routière (Signalisation d'Information Locale - SIL- microsignallements, et Relais Information Service - RIS-) conformément à la Charte signalétique du PNR.



Source : Guide signalétique du PNR



Pré-enseignes (SIL)

Distinctes de la charte graphique des équipements publics, les enseignes des activités privées devront être harmonisées et évocatrices des lieux, l'appartenance au territoire du PNR apparaissant comme un label ; des orientations sont données dans le Cahier 3 de cette étude.

Les pré-enseignes étant interdites, les activités ne bénéficiant pas d'une enseigne directement sur les voies principales pourront être signalées dans une SIL.

Par exemple, activités devant être signalées au carrefour RD2/RD302 :

- Ferme pédagogique et Coopérative des Baous
- Eventuellement, centre équestre si leur enseigne ne suffit pas.

Ces microsignallements se feront dans le respect de la charte élaborée par le PNR et devront être regroupés avec le signallement des parkings et équipements publics.

Références

& enseignes



B3. SCHÉMA D'INTERPRÉTATION À L'ÉCHELLE DU SITE CLASSÉ

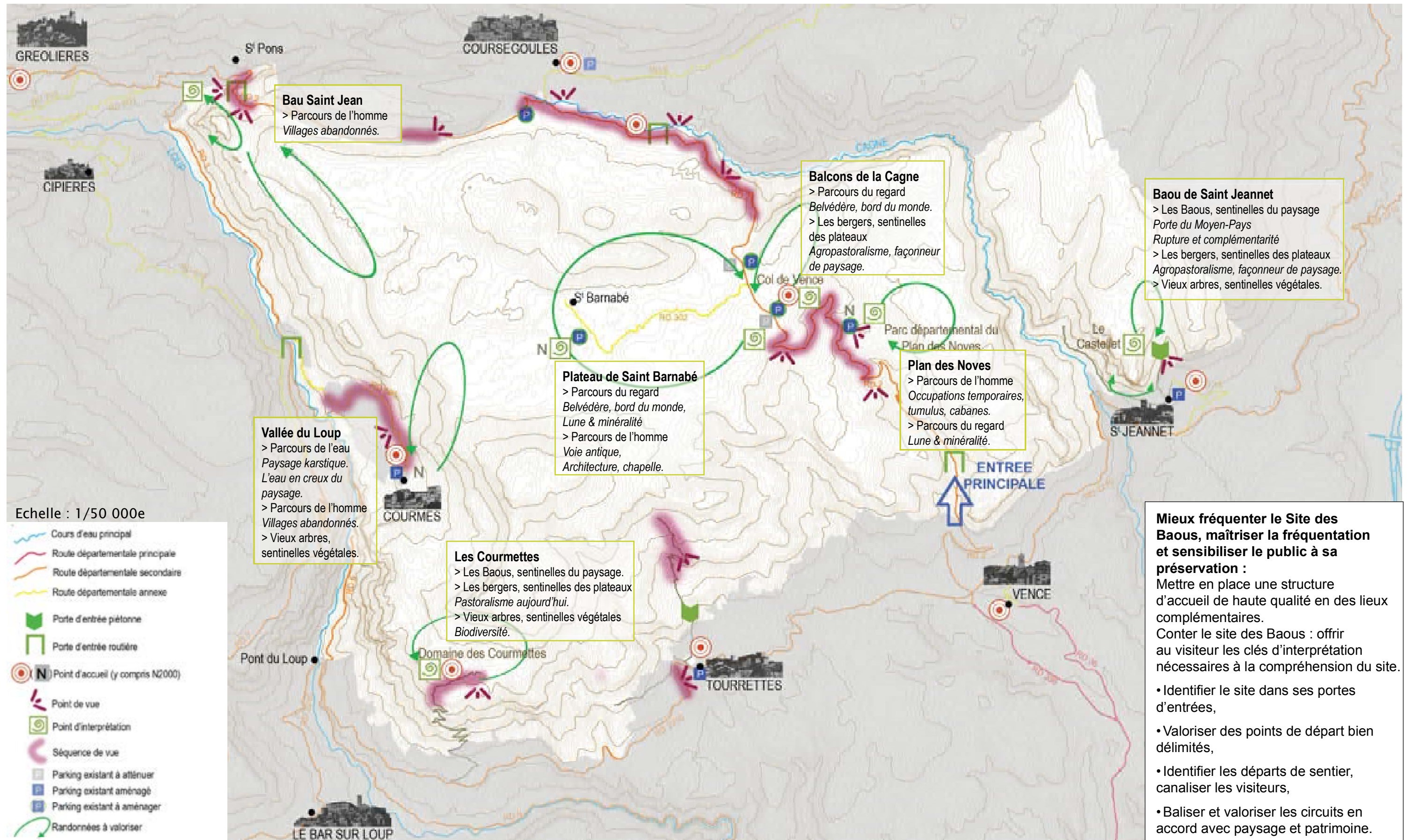
Les thèmes ici proposés serviront de base à l'élaboration d'un projet d'interprétation dont les supports restent à préciser. La vocation naturelle du site et le désir de rester le plus léger possible privilégieront le regroupement des informations et les supports dématérialisés.

LES THÉMATIQUES D'INTERPRÉTATION

THEMES	SOUS-THEMES	CONTENU	LIEUX POTENTIELS	LIEUX CHOISIS
Les Baous : sentinelles du paysage	➤ Passage, vestibule ➤ secret gardé ➤ rupture et complémentarité	➤ Porte du Moyen-Pays, du PNR ➤ Nature / urbain, cultures / habitation ➤ Géomorphologie	Baou de St Jeannet Baou des blancs Pic des Courmettes	Baou de St Jeannet
Les bergers : sentinelles des plateaux	➤ Agropastoralisme façonneur de paysages ➤ Un site habité et fréquenté ➤ Transhumances	➤ Pastoralisme aujourd'hui, bergerie, patous ➤ Paysages ouverts, brûlages contrôlés, biodiversité associée (lézards, vipère, insectes, flore...) ➤ Patrimoine : restanques, ruchers, cabanes pastorales	Courmettes Plateaux Col de Vence	Courmettes Col de Vence
Parcours de l'homme	➤ Itinérance ➤ ouvrages fortifiés, sentinelles du territoire	➤ Voies antiques (pavages, bornes milliaires) ➤ Occupations temporaires : cabanes ➤ Villages abandonnés ➤ Enceintes et fermes fortifiées ➤ Chapelles	Saint Jeannet Saint Barnabé Courmes Bau St Jean	Courmes Bau St Jean
Parcours du regard, des éléments	➤ Balcon, belvédère, bord de monde	➤ Géologie : glissement de plaque, émergence ➤ Plateaux karstiques	Baous Col de Vence	Baou St Jeannet Col de Vence
	➤ Lune / Minéralité	➤ Affleurements rocheux (motifs, fissures....) / Clapiers / restanques	Plateaux karstiques	Plan des Noves
	➤ Parcours du vent	➤		
Parcours de l'eau	➤ L'eau en creux du paysage	➤ Paysages karstiques souterrains : grottes, résurgences, & biodiversité associée (chauve-souris cavernicole et faune troglobie, flore...) ➤ Château d'eau du littoral	Vallée du Loup Vallée de la Cagne	Cascade de Courmes Les Sources St Jeannet
Vieux arbres : sentinelles végétales	➤ Arbre votif Patrimoine naturel fragile et menacé	➤ Forêts mûres, Vieux chênes ➤ Biodiversité associée : mousses et lichens, chauve-souris arboricoles	Vallongue, Bois du Bouis, village nègre Courmettes, Courmes Gros Chêne + Ostrya St Jeannet	Courmes

STRUCTURES D'ACCUEIL, LIEUX & THÈMES D'INTERPRÉTATION PRESENTIS

Des premières propositions pour l'aménagement des parkings d'accueil et l'interprétation des circuits valorisés sont esquissées, pour le Col de Vence, dans le Cahier 2, des pistes pour le mobilier ébauchées dans le Cahier 3



LIEUX PRESENTIS POUR L'IMPLANTATION DES PORTES DU SITE CLASSÉ

Identifier les limites du site classé des Baous participe à la prise de conscience de pénétrer dans un territoire spécifique et peut aider à la responsabilisation des visiteurs, habitants et décideurs. Il ne s'agit pas de marquer les limites d'un sanctuaire mais de susciter l'attention sur la cohérence et les spécificités de ce site, de l'identifier au milieu de la multitude de périmètres qui s'y superposent.. Ces «portes» symboliques devront refléter cette identité, la «porter». Les portes routières signaleront l'entrée dans le site, les piétonnes seront de plus informatives.

Porte routière, RD3, carrefour de Bramafan à Courmes



Porte routière, RD2 à Coursegoules, vallée de la Cagne



Porte routière, RD2 belvédère sur la vallée du Loup, St Pons à Gréolières



Porte piétonne, route du Caïre à Tournettes



Porte routière, RD2 montée au col à Vence



Porte piétonne, chemin du baou à Saint-Jeannet





Maîtriser la
fréquentation
Préserver les
milieux naturels

B4. EXEMPLES DE VALORISATION DE SITES NATURELS

Des aménagements en résonnance avec leur site



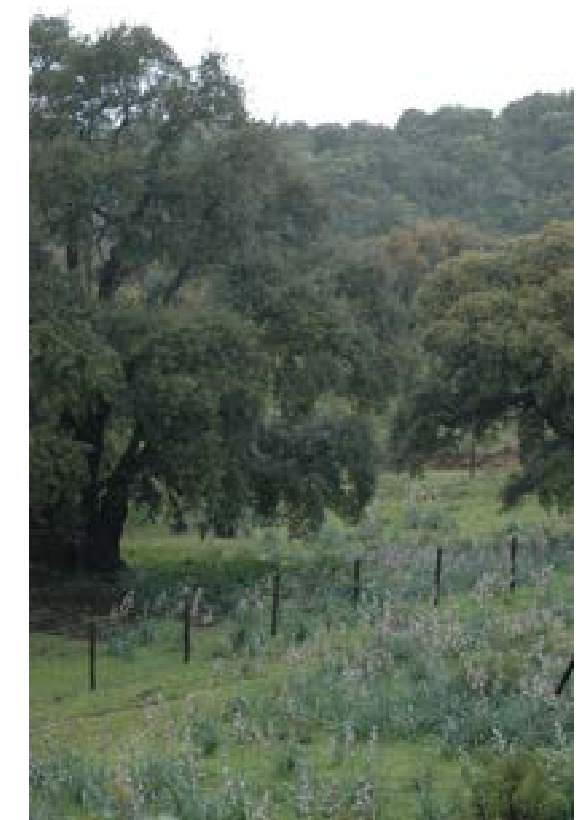
Une résonnance totale entre matériaux mis en oeuvre et site -
Falaises de Moher, site naturel d'Irlande le plus visité



Balisage de sentier - Daluis



Lutte contre le stationnement sauvage -
PNR Alpilles



Clôtures sans discontinuité du paysage -
Site préhistorique de Filitosa, Corse



Entrée de sentier - Irlande

Festival des Jardins -
Chaumont sur Loire



Signaler, informer, accueillir

Offrir un accueil
de qualité incitant
au respect

Sensibiliser par
des aménagements
révélateurs du site



Assemblage de pierres pour une découverte du paysage - Chemin Fais’Art, Auvergne



Chemin Fais’Art - Auvergne



Signalétique- Site préhistorique de Filitosa, Corse



Panneau en pierre de lave - Vulcania



Signalement de domaine viticole



Site préhistorique de Filitosa, Corse



Aire pique-nique - Pont du Gard



Chemin Fais’Art - Auvergne



B5. DÉTAIL DES INTENTIONS PAR SECTEUR

Les propositions des schémas de valorisation et d’interprétation sont présentées par secteurs.

Pour chacun, un rappel de l’état des lieux précède les orientations.

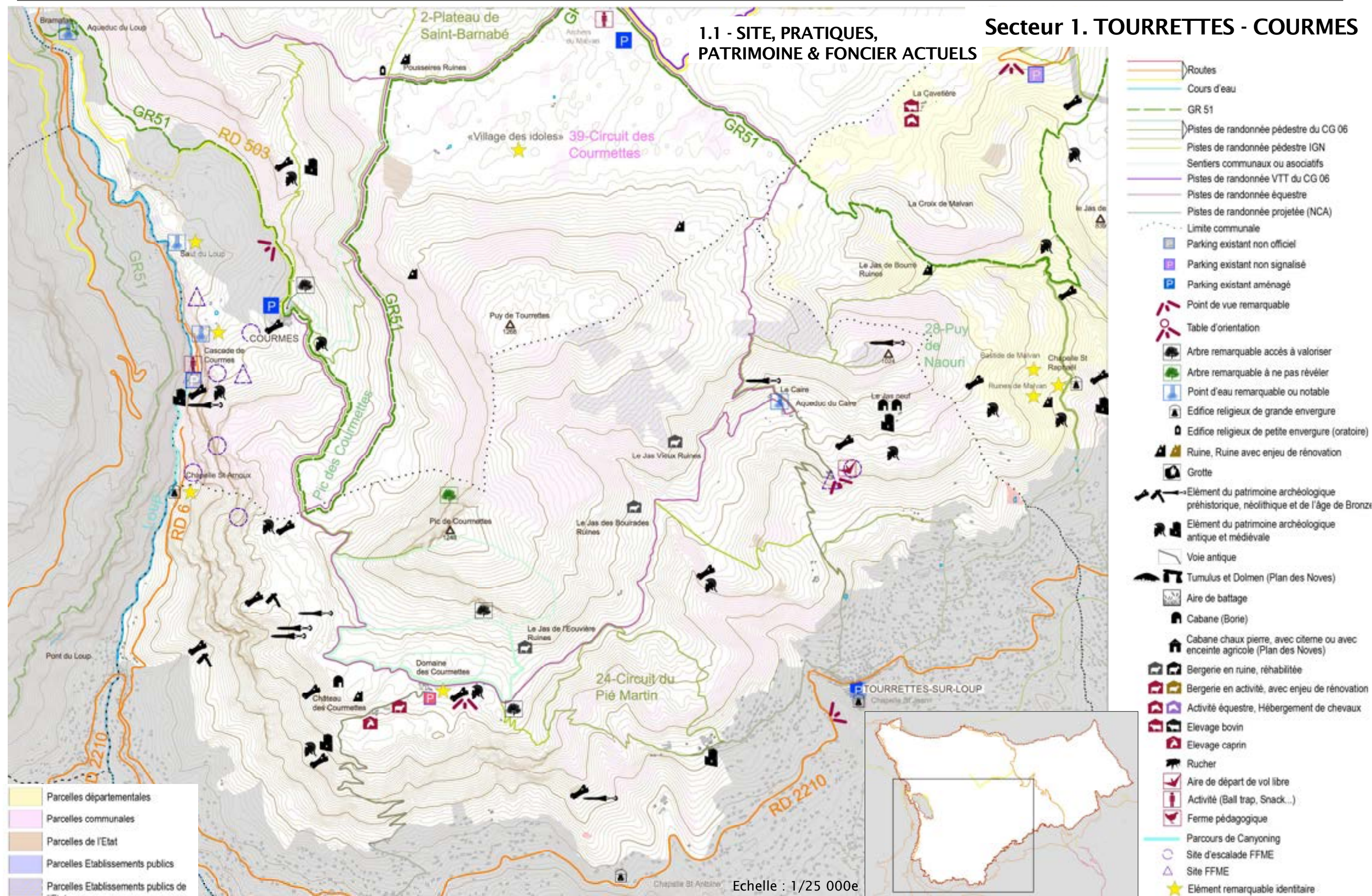
Un exemple de circuit à valoriser étaye les propositions.

Pour le secteur 4 Col de Vence, une étude des capacités de stationnement complète le chapitre.

Les esquisses et valorisations de circuit font l’objet du Cahier 2.

1.1 - SITE, PRATIQUES, PATRIMOINE & FONCIER ACTUELS

Secteur 1. TOURRETTES - COURMES



Ce premier secteur se développe autour du puy de Turrettes. Il est marqué par des contraintes de relief fortes sur la face sud et les gorges du Loup, contrastant avec le plateau de Saint Barnabé au nord.

- > **Maîtriser la fréquentation :**
 - ***Organiser l'offre de stationnement :*** une réflexion globale sur l'organisation des dessertes de randonnées et points touristiques est nécessaire afin de résorber les problèmes d'engorgement et de sécurité sur les voies d'accès au site (routes du Caïre, des gorges et de Courmes), qualification de la sortie de tunnel près de la cascade.
 - ***Contenir le site des Baous :***
Renforcer le lien entre les villages et le Site classé par une information relais aux cœurs de Tourettes et, éventuellement, Pont du Loup.
Révéler la vallée du Loup à Courmes.
Harmoniser la signalétique avec le Domaine des Courmettes.
 - ***Préservation des habitats, vieux arbres et activité pastorale :***
Sensibiliser public et chasseurs,
Fermeture de sentiers à faire respecter : mares aux Courmettes, Jas neuf, Puy de Tourrettes.



THÉMATIQUES D'INTERPRÉTATION

Vallée du Loup
> Parcours de l'eau
*Paysage karstique.
 L'eau en creux du
 paysage.*
> Parcours de l'homme
Villages abandonnés.
> Vieux arbres,
sentinelles végétales.

THÉMATIQUES D'INTERPRÉTATION

Les Courmettes

- > **Les Baous, sentinelles du paysage**
Porte du Moyen-Pays.
- > **Les bergers, sentinelles des plateaux**
Pastoralisme aujourd'hui.
- > **Vieux arbres, sentinelles végétales**
Biodiversité.

**OBJECTIFS DE PRÉSERVATION, RÉHABILITATION
ET MAÎTRISE DE LA FRÉQUENTATION**

	Espace naturel à enjeu spécifique où le public doit être strictement maîtrisé
	Zone pastorale où le public doit être strictement maîtrisé
	Création de point d'eau pour aide à l'activité pastorale
	Zone où l'impact paysager et environnemental doit être maîtrisé
	Voie où le stationnement doit être maîtrisé
	Zone de réhabilitation
	Liaison piétonne à créer

* Source : V. Kuhn - R. Lefevre, 2000

Plateau de Saint-Barnabé

Au départ de Courmes (630 m).



Randonnée proposée par Randoxygène, la découverte de la vallée du Loup et des sites successifs d'implantation du village mériteraient d'être valorisés.

Ce vaste synclinal dénudé, avec ses dolines, ses lapiaz et ses bosquets de chênes épars, offre un paysage rassérénant même si la rigueur du climat s'y fait parfois sentir. Enchâssé entre les massifs arrondis du Puey Subert au Nord et du Puey de Taurettes au Sud, le plateau de Saint-Barnabé échappe en effet aux influences maritimes et s'ouvre largement vers l'Ouest, laissant pénétrer le mistral venu en droite ligne de haute Provence. On admirera chemin faisant les roches de calcaire blanchies par le soleil et ses formes extravagantes sculptées par l'action des eaux et du gaz carbonique qui donnent parfois au plateau karstique de Saint-Barnabé un visage lunaire.

Itinéraire

Du parking (630 m), prendre derrière le bâtiment communal (b.88) le chemin des Combes qui s'élève d'abord sous les chênes puis remonte le vallon homonyme.

Traverser sous les arbres pour rejoindre par un versant dégarni un tracé horizontal (b.87a).

Bifurquer à droite sur une portion en balcon qui permet de se relaxer jusqu'à l'arrivée au vaste plateau de Saint-Barnabé où une large trace (Sud Est) rejoint l'oratoire Saint-Jean-Baptiste (restauré en 1998) au lieu-dit « la Baisse » (952 m - b.86).

Prendre à droite le large chemin quasiment horizontal (GR51) qui traverse le plateau par un jusqu'à retrouver sa bordure (948m - b.85).

Un dernier regard vers l'Est permet de distinguer le hameau de Saint-Barnabé, avant de continuer sur le GR51, qui ouvre un panorama magnifique sur la haute vallée du Loup, le plateau de Cavillone, le village de Gourdon, et au Nord sur l'imposant massif du Cheiron.

Continuer à droite (b.84) le rapide sentier qui descend sur le quartier des vignes, avant de croiser une piste qu'il faut remonter légèrement pour retrouver le GR51 (b.83) qui conduit en quelques minutes au village (b.82).

Caractéristiques	
 Courmes	
 32 km de la côte.	
 Alt. au dép. 630 m	
 Montée +350 m	
 Descente -350 m	
 Durée 02h00	
 Difficulté Facile	
 Période conseillée	Janvier à Décembre.
Accès Routier	
De Nice (aéroport), suivre l'A.8 vers l'Ouest jusqu'à Cagnes-sur-Mer et gagner La Colle-sur-Loup par la pénétrante.	
Remonter ensuite les gorges du Loup par la RD.6 jusqu'au hameau de Bramafan, et bifurquer à droite pour suivre l'étroite route de Courmes (RD.503).	

Départ du Parking de Courmes

Aménagement récent avec sensibilisation aux essences locales



Traces d'ancienne calade



Les Combes : anciennes restanques, puits, auge....



Ascension du contrefort du plateau : la vallée se révèle

Bergère



La Baisse : découverte de la vaste étendue du plateau de Saint Barnabé, au loin les silhouettes énigmatiques du village des idoles



Retour panoramique sur la vallée du Loup, amont et aval

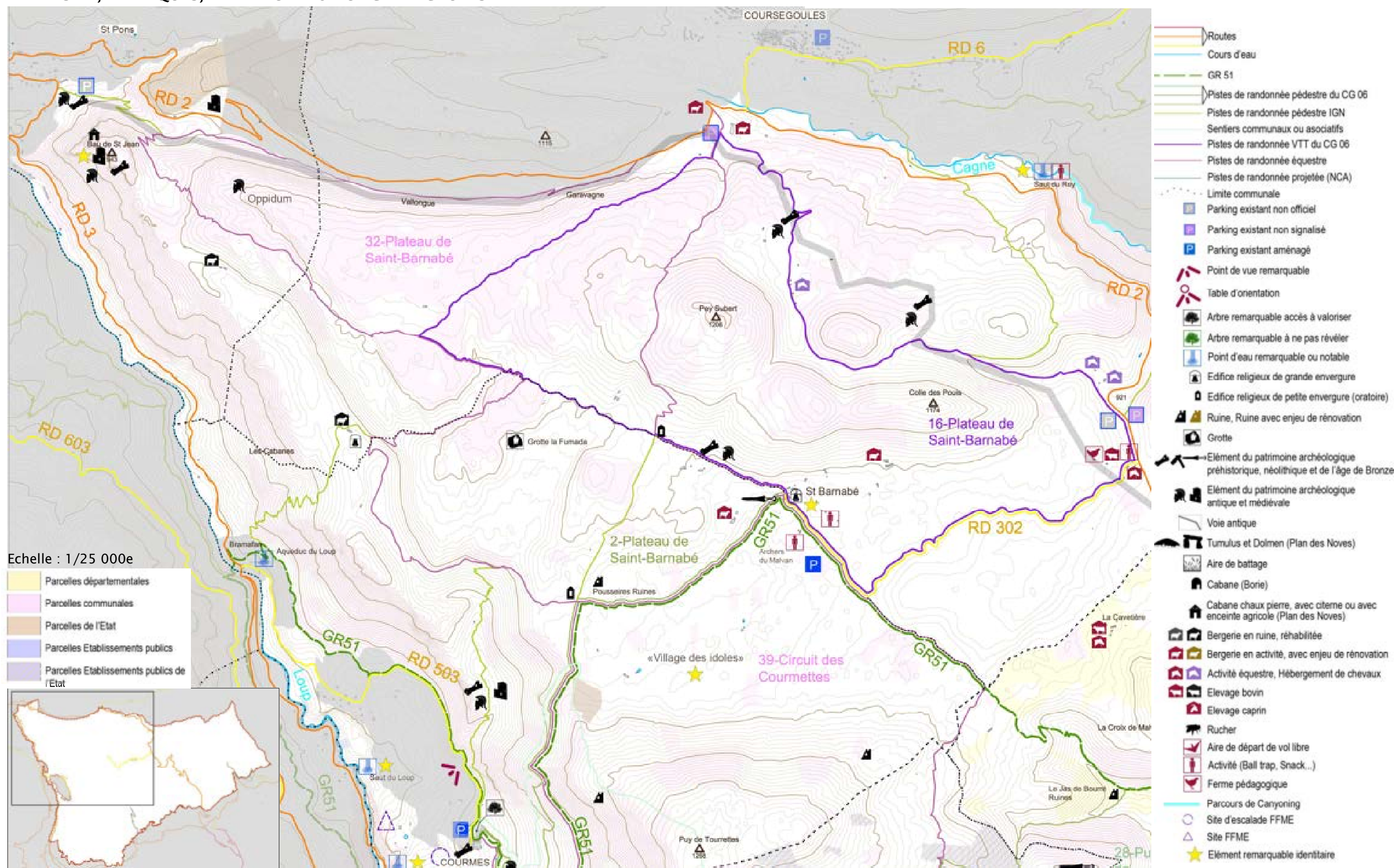


Vieux chêne et traversée du village, à l'architecture très préservée

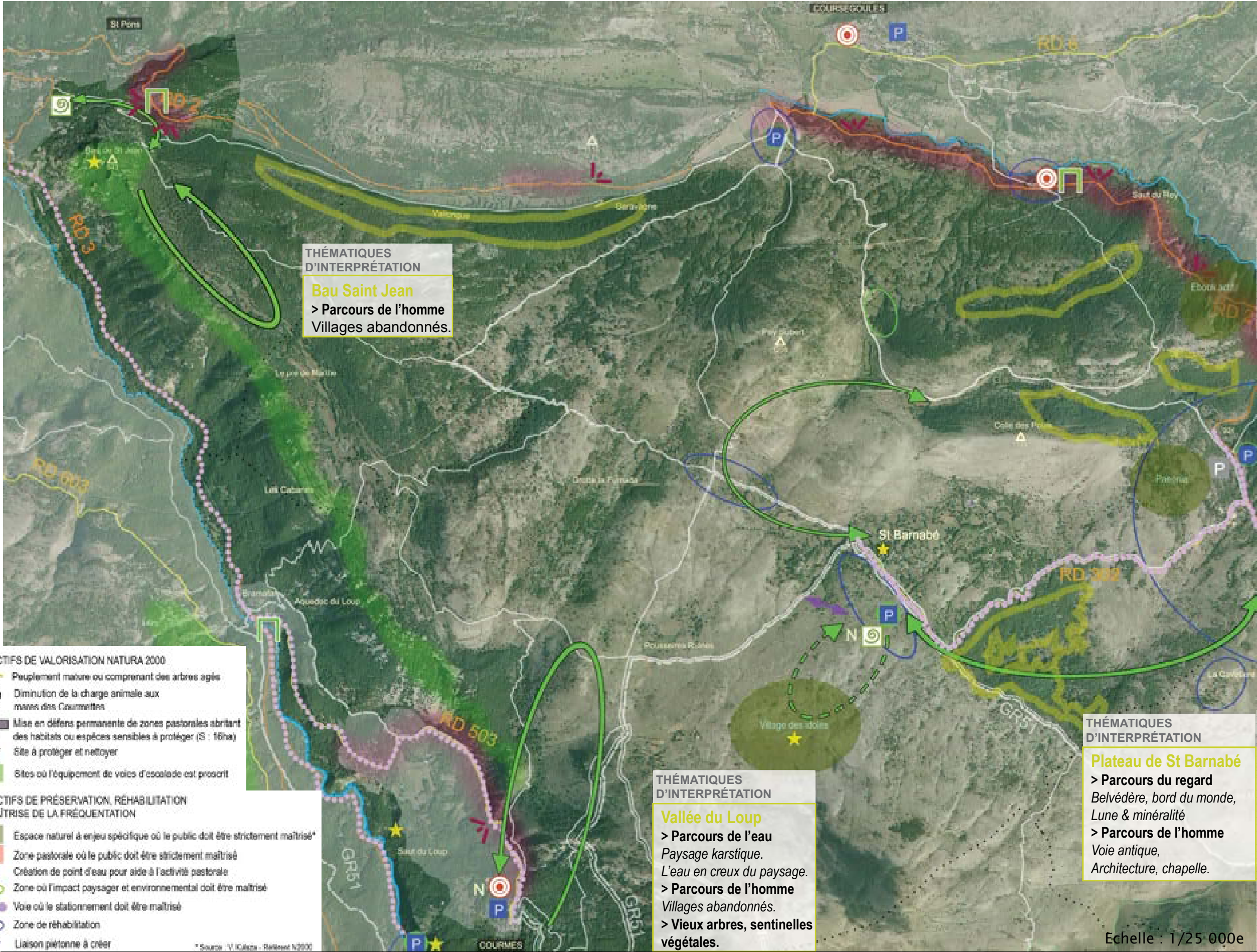
Retour par le village de Courmes

2.1 - SITE, PRATIQUES, PATRIMOINE & FONCIER ACTUELS

Secteur 2. COURMES - GRÉOLIÈRES - COURSEGOULES



2.2 - PROJET DE VALORISATION ET D'INTERPRÉTATION



La partie nord du Site classé est moins connue mais elle offre à voir des paysages intérieurs de grande beauté. Les enjeux concernent ici essentiellement la valorisation d'itinéraires et des requalifications ponctuelles :

> **Révéler le site des Baous :**

- **Permettre l'accès au Bau St Jean**
cette promenade inscrite dans le projet communal de réouverture de chemins patrimoniaux pourrait se prolonger par le Pré Ste Marthe et/ou St Barnabé.

- **Rechercher une complémentarité avec le village de Coursegoules :**

Renforcer le lien entre le village et le Site classé par 2 points d'information relais et, éventuellement, réorienter le public « urbain » du Col de Vence vers le village.

Améliorer le réseau de sentiers, requalifier le parking de la Roubine et les abords de voie dégradés, les aménagements publics devant avoir valeur d'exemple.

> **Réhabiliter les installations**

privées : mettre un point d'arrêt aux constructions sans autorisation.

2.3 - PROPOSITION DE CIRCUIT À VALORISER : LE BAU SAINT JEAN

Le Bau St Jean est aujourd’hui une randonnée peu accessible mais appartenant au réseau de chemins patrimoniaux que la commune de Gréolières souhaite développer ; le prolongement en boucle autour du Pré Sainte Marthe offrirait une découverte supplémentaire



Départ par la piste du Tourounet

Espace de stationnement sommaire le long de la piste, une barrière avec accès réservé devrait être mis en place.

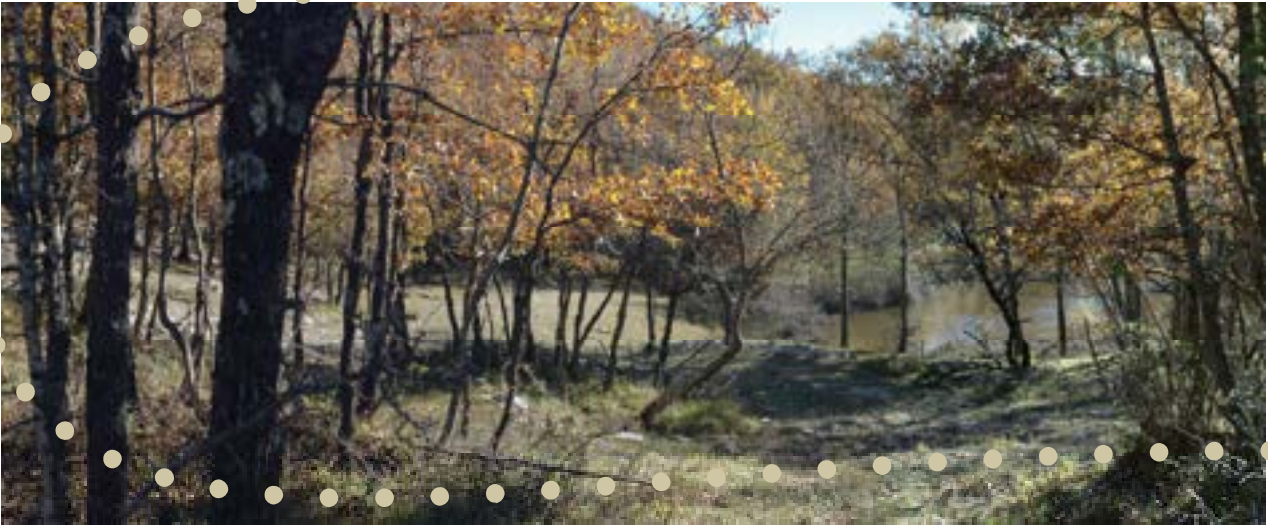


Les restes de pavage témoignent du tracé de la voie antique, aujourd’hui partiellement très détériorée.



Le bau Saint Jean, oppidum de Majone, site protohistorique puis village originel de Gréolières durant l’Antiquité - Moyen-âge, aujourd’hui non indiqué et introuvable si l’on n’est pas accompagné.

Ruine de la chapelle du Bau St Jean



Et pour aller plus loin : boucle par la Combe de l’Aigre ou le Collet de Pary (possibilité de rejoindre Saint Barnabé)prolonger par le Bois de Garavagne



Découverte des plateaux de Caussols-Calern



La vaste ouverture du Pré de Marthe et un ensemble ferme-chapelle restauré remarquable

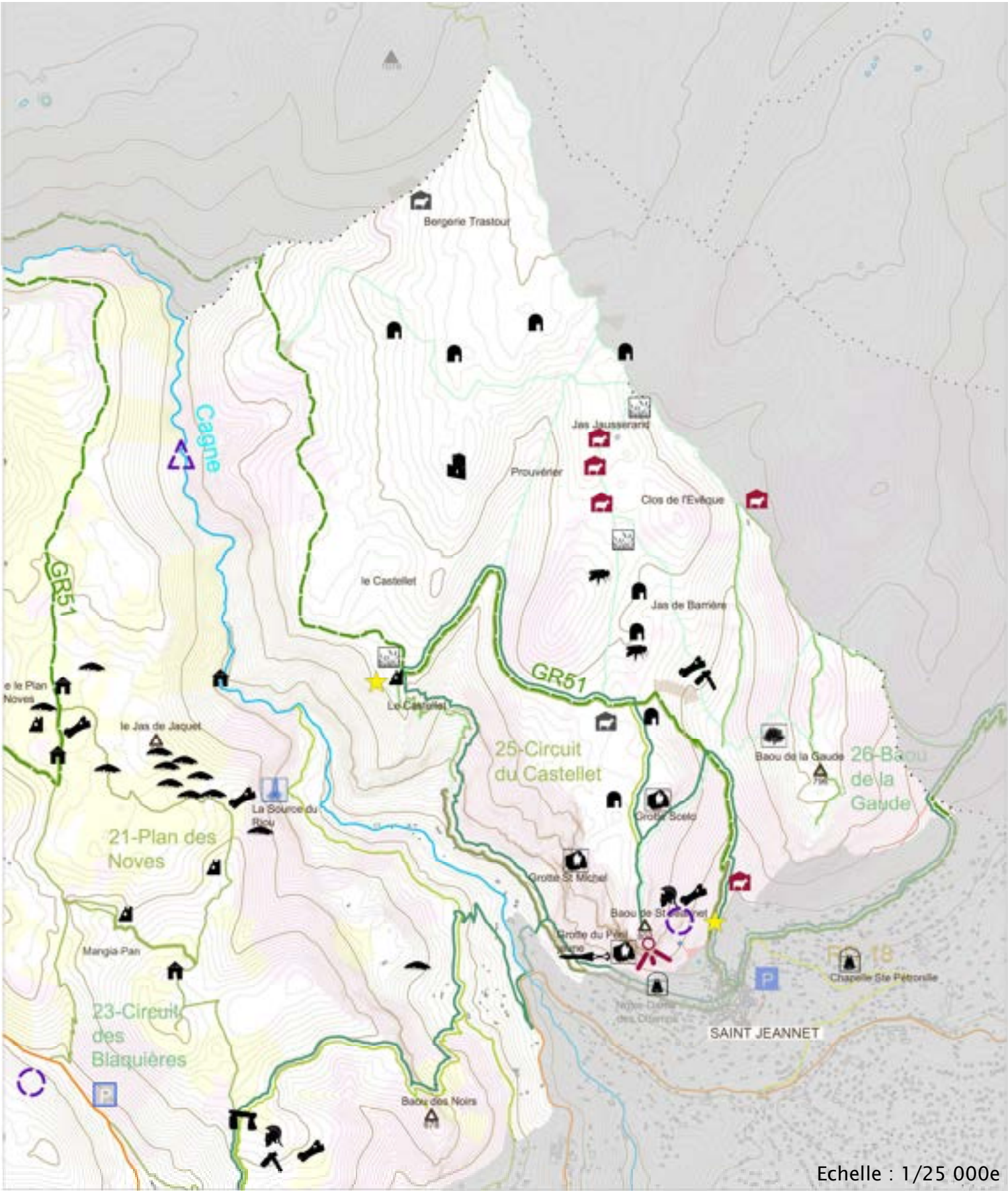


Discontinuité du chemin public et difficulté à se repérer

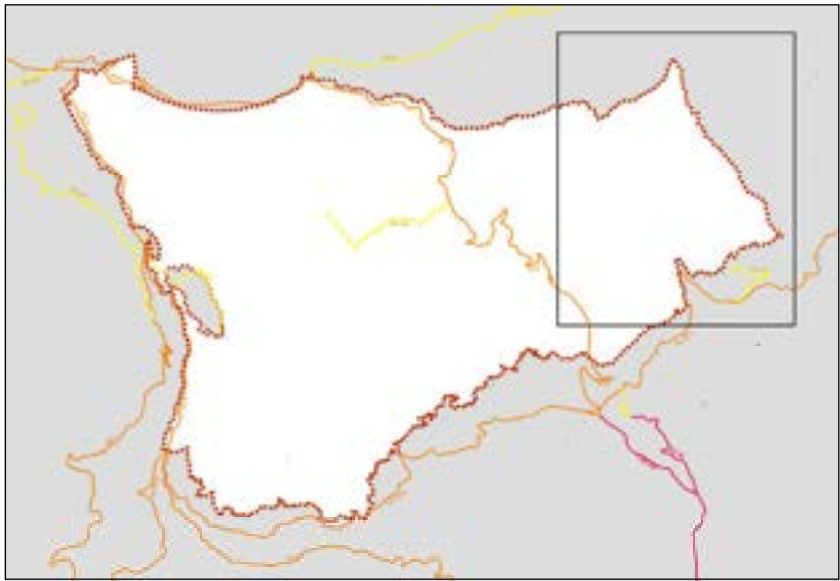


Retour par les bois, traces de l’activité agricole passée et implantation d’habitations récentes peu intégrées

3.1 - SITE, PRATIQUES, PATRIMOINE & FONCIER ACTUELS



Secteur 3. SAINT JEANNET



3.2 - PROJET DE VALORISATION ET D'INTERPRÉTATION

Avec 60 000 visiteurs annuels, Saint Jeannet constitue un des accès principaux au site classé, avec la particularité d'être en impasse et d'imposer de traverser à pied le village pour accéder aux randonnées, renforçant encore le lien du coeur historique avec son emblématique baou.

Les objectifs prioritaires sont :

> **Maîtriser la fréquentation :**

- **Améliorer l'offre de stationnement et l'information du public** : un projet de second parking avec navette est à l'étude pour répondre au manque de places. Il serait accompagné d'une Maison de Pays qui remplacerait l'actuelle Office du Tourisme, offrant un réel espace de sensibilisation (préservation des vieux arbres, des espaces agropastoraux....).

- **Offrir un parcours familial valorisant le village** : nombre de promeneurs ne peuvent faire l'ascension du Baou. Il serait intéressant de leur proposer le parcours plus facile débutant de la chapelle ND des Champs vers la Cagne. Cette ballade traditionnelle permettait jadis aux villageois de se rendre à la Grotte St Michel, aménagée en chapelle mais aujourd'hui inaccessible. Le chemin surplombe la Cagne au milieu de jardins et permet la découverte des impressionnantes falaises.

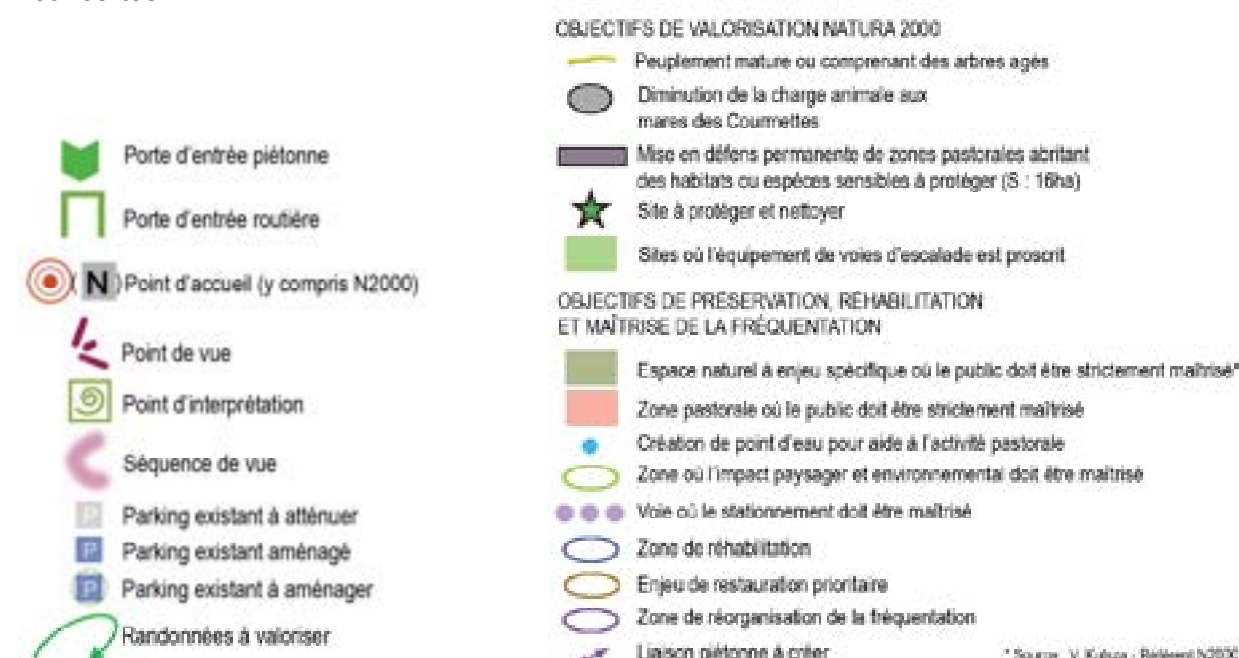
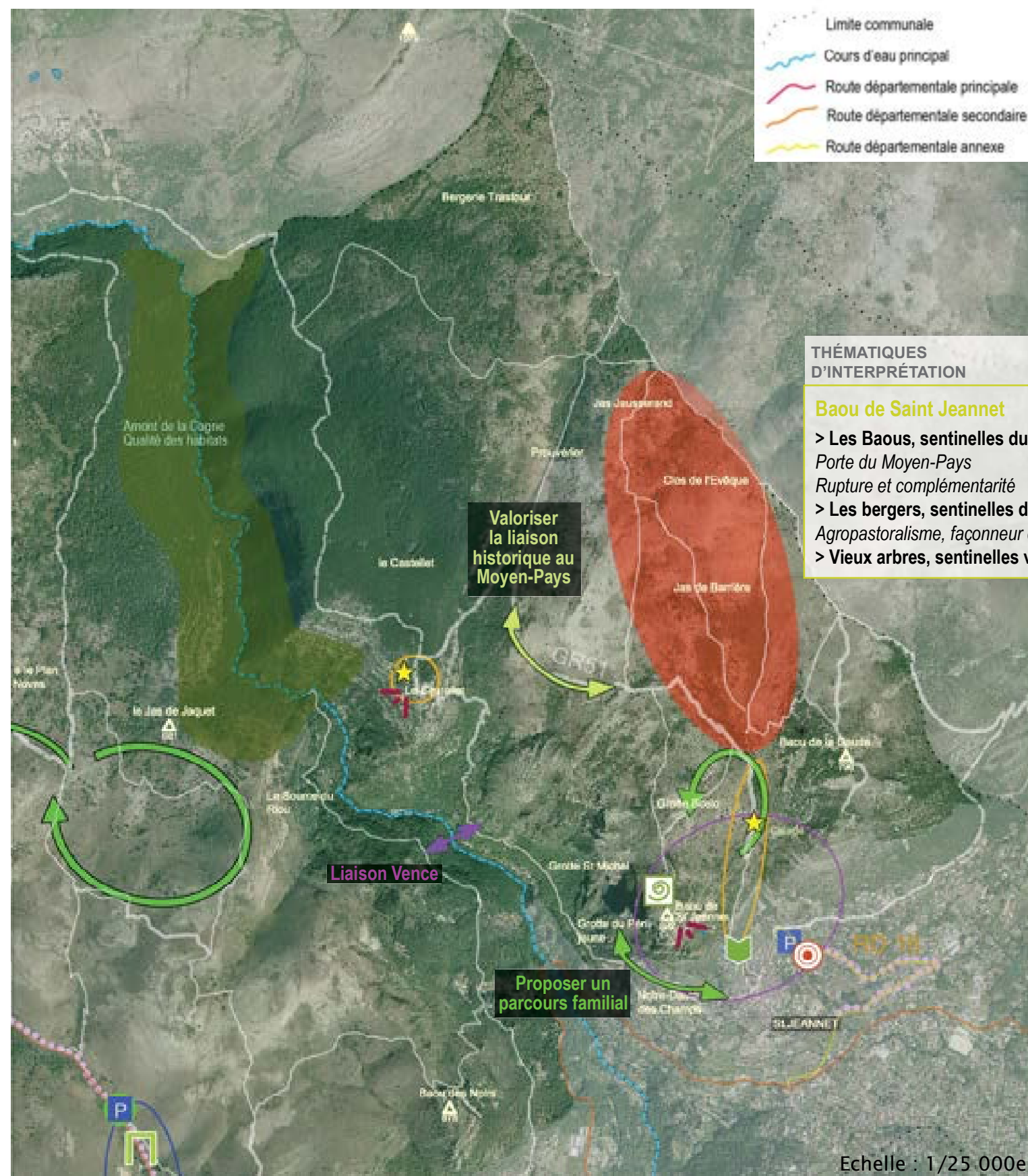
Le jardin public pourrait être valorisé et un parcours artistique proposé (associant par exemple les artistes du village dans la production d'oeuvre illustrant le site).

- **Canaliser le public** par un balisage amélioré du village et des sentiers. Au sommet du baou, les tracés se multiplient et le sol est piétiné ; la diversité de la flore pourrait y inspirer un sentier botanique. Sur le parcours des Jas, les bergeries en activité doivent être protégées.

> **Restaurer le patrimoine** : ce secteur recèle d'un patrimoine très riche, la calade est l'objectif prioritaire. Le Castellet nécessiterait également une réhabilitation urgente. De nombreux autres éléments mériteraient également une mise en valeur : oppidum, cabanes, ruchers, aire de battage, restanques.... Certains ont fait l'objet de chantiers jeunes.

- > **Rayonner** : la «route» du Moyen-Pays doit être valorisée, une traversée de la Cagne permettant une liaison vers Vence (projet de randonnée intercommunale par NCA) et le Plan des Noves serait nécessaire (restauration d'un ancien tracé et passerelle privée).

La création d'un groupe de travail spécifique regroupant les différents acteurs du village (associations sportives et culturelles, chasseurs, éleveurs....) a permis l'avancée de projets concertés.



Sur le parking visiteurs, l'office du Tourisme et un prospectus à destination du public



vous propose, à titre indicatif et sous votre responsabilité, quelques balades autour de Saint-Jeannet, depuis le parking René Veyssi.

- 1 Le Baou de Saint-Jeannet.
2 h 30. Dénivelé : env. 400 m. Distance : 5,6 km AR
- 2 Le Baou de La Gaude, le Gros Chêne.
3 h 00. Dénivelé : env. 400 m. Distance : 7 km AR
- 3 Le Castellet (boucle).
4 h 00. Dénivelé : env. 500 m. Distance : 8 km
- 4 Circuit des cabanes, rucher et aire de battage.
3 h 15. Dénivelé : env. 400 m. Distance : 6,5 km
- 5 Le Jas Jausserand, le Jas de Barrière (boucle).
3 h 00. Dénivelé : env. 400 m. Distance : 7,5 km

Le Baou de Saint-Jeannet.

2 h 30. Dénivelé : env. 400 m. Distance : 5,6 km (aller-retour).

Depuis le parking René Veyssi, suivez la signalisation rouge et blanche du GR 51 en direction du village. Le tracé va vous permettre de traverser le village (balise b1), de vous ravitailler et de découvrir le lavoir. Prenez la rue du Baou et le chemin du Baou, se terminant par une montée un peu difficile. Vous voici à la balise b2. Le chemin de Saint-Jeannet à Bézaudun commence ici. Passez la barrière. Après une longue ligne droite et un virage, vous êtes dans la plus belle partie du chemin, de laquelle la vue sur le village est magnifique.

Continuez jusqu'à la balise b3 et là, prenez le GR 51, à gauche. Une centaine de mètres à parcourir et voici la balise b4. C'est ici que l'on quitte le GR 51 et que l'on prend la direction du Baou de Saint-Jeannet. La montée est un peu rude et vous voici maintenant à la balise b5.

Direction plein sud. En suivant le balisage jaune, vous découvrez la plateforme d'atterrissage des hélicoptères et la table d'orientation. Altitude 800 m.

Par beau temps, on peut voir la Corse et le Mercantour.

Le retour est possible par le même itinéraire ou par une petite boucle, de la balise b5 à la balise b6. Sur ce parcours, vous découvrez deux cabanes en pierre sèche. A la balise b6, reprenez le GR 51 jusqu'au village.

3.3 - PROPOSITION DE CIRCUITS À VALORISER : ST JEANNET POUR TOUS LES PUBLICS



Départ du Parking au pied du village de St Jeannet



Une belle découverte du village mais malgré le balisage, on se perd...



Ancienne voie historique vers Bezaudun et le Moyen-Pays



Sommet du baou de St Jeannet : un panorama exceptionnel vers littoral, Cheiron et Mercantour, un potentiel de sentier botanique



Autres ballades & découvertes



Gravures

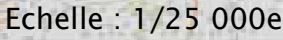


Circuit des cabanes : patrimoine agropastoral d'une très grande diversité (ruchers, cabanes, aire de battage, bergeries....)

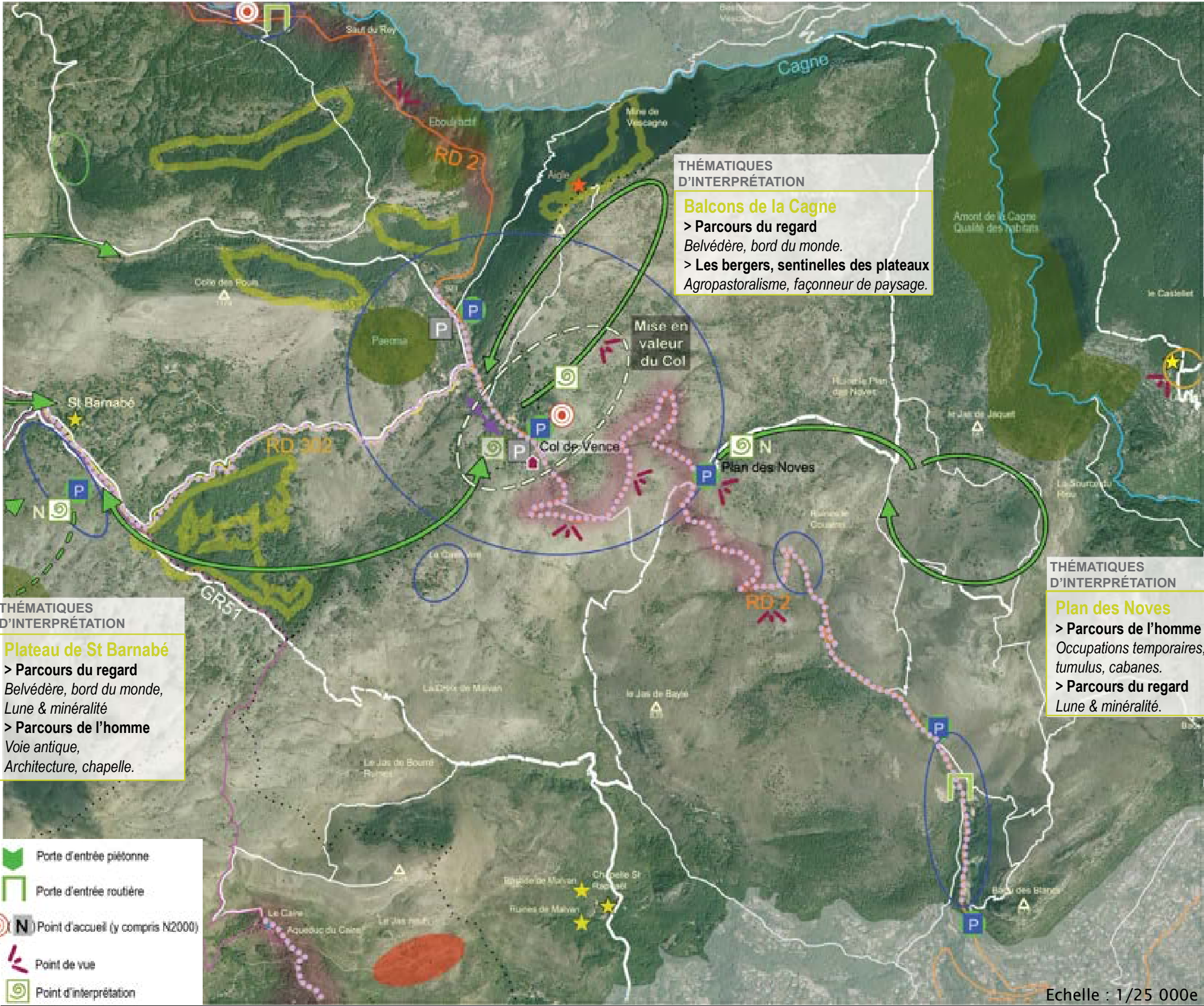


En alternative à l'ascension du Baou, une possibilité de promenade familiale en pied de falaise et surplomb de la Cagne

4.1 - SITE, PRATIQUES, PATRIMOINE & FONCIER ACTUELS



4.2 - PROJET DE VALORISATION ET D'INTERPRÉTATION

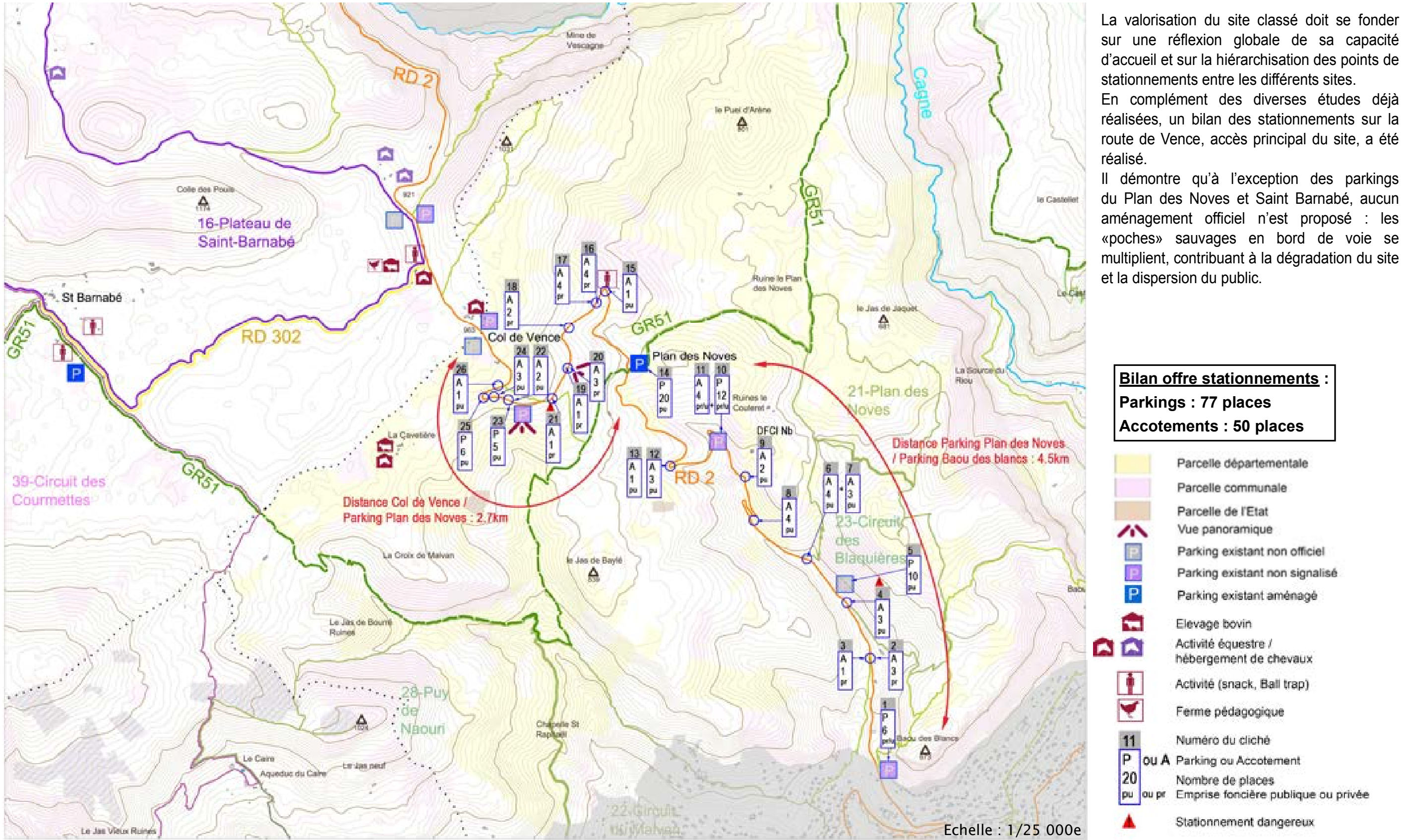


Le « col de Vence » est un autre lieu très emblématique du site classé des Baous, sa dénomination englobant les plateaux de St Barnabé et du Plan des Noves. Ponctuellement dégradé, les projets de valorisation et d'interprétation font l'objet du Cahier 2 et peuvent être résumés par les objectifs suivants :

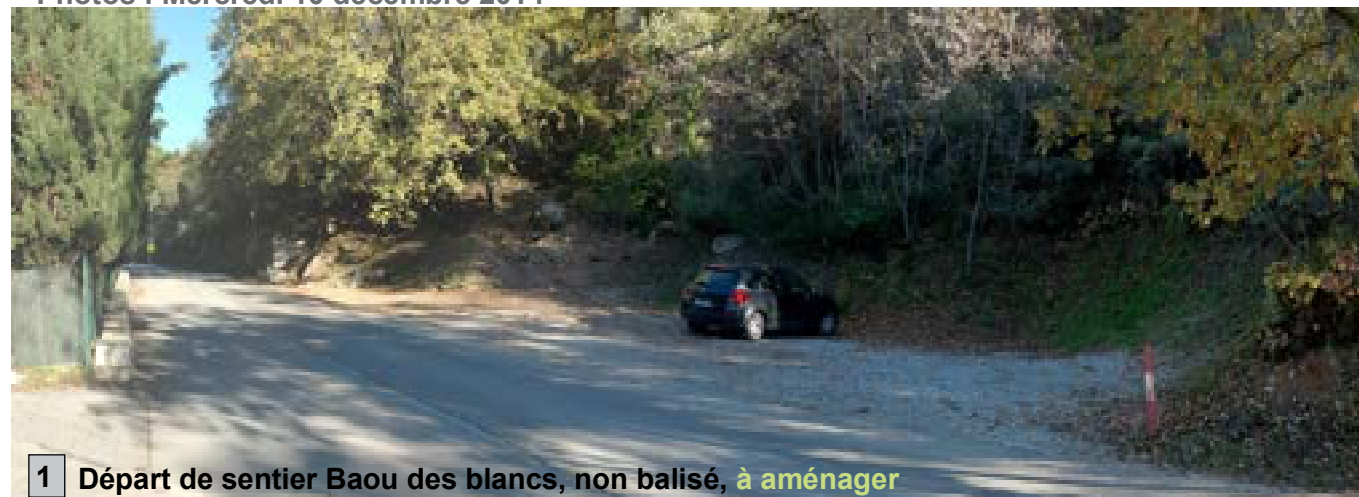
- > **Maîtriser la fréquentation :**
 - **Organiser l'offre de stationnement, hiérarchiser les lieux de découverte :** valoriser le Col de Vence « géographique » comme lieu clé de découverte du Site classé.
 - **Offrir de véritables espaces d'accueil et d'information du public** incitant à des pratiques responsables. Les aménagements publics, aujourd'hui souvent disqualifiants, doivent acquérir valeur d'exemple.
 - **proposer un maillage de randonnées valorisées :** notamment au col de Vence et Saint Barnabé où l'absence de circuits conduit les visiteurs sur les parcelles privées. Canaliser le public par un balisage amélioré des sentiers.
- > **Favoriser le maintien du pastoralisme :** préservation des zones de pâtures, maintien des passages, protections contre le loup.
- > **Réhabiliter les installations privées :** mettre un point d'arrêt à l'urbanisation anarchique, résorber les sources de pollution, aider à une requalification identitaire.

4.3 - RECOMPOSITION DE L'OFFRE DE STATIONNEMENT

CONDITIONS D'ACCUEIL ACTUELLES : BILAN DES STATIONNEMENTS SUR LA ROUTE DU COL DE VENCE

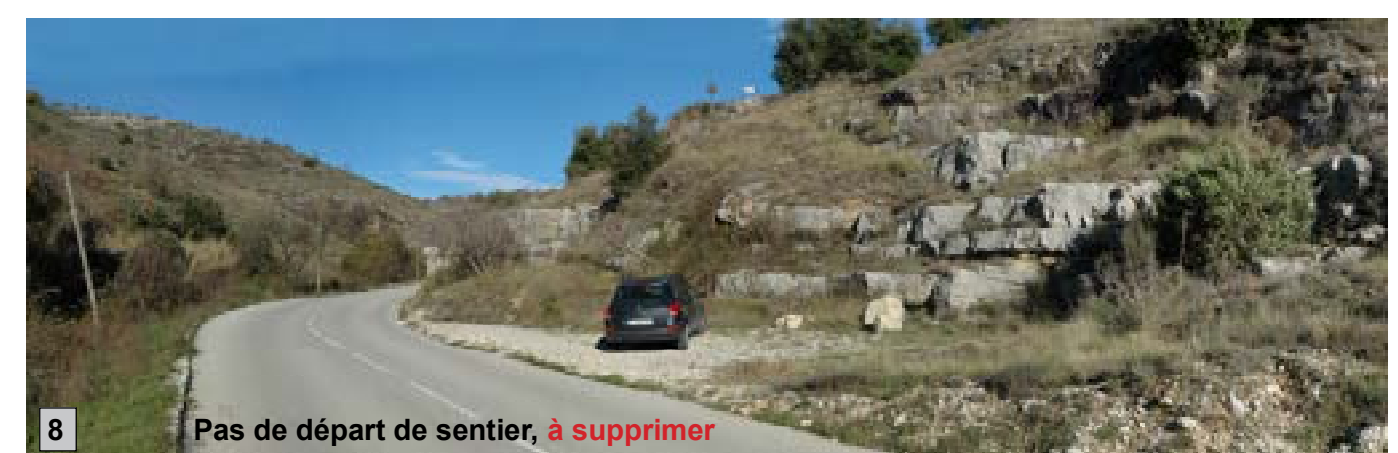


Photos : Mercredi 10 décembre 2014



Les propositions de recomposition de l'offre de stationnements se fondent sur un compromis entre capacités d'accueil du lieu (foncier disponible, contrainte du relief), niveau de fréquentation et impact paysager.

Le niveau de fréquentation est très variable et les pics de saturation concernent quelques week-ends de printemps et d'automne, les premières neiges. La volonté de ne pas sur-aménager le site par de vastes structures d'accueil qui ne serviraient que quelques jours par an a conduit aux orientations suivantes.

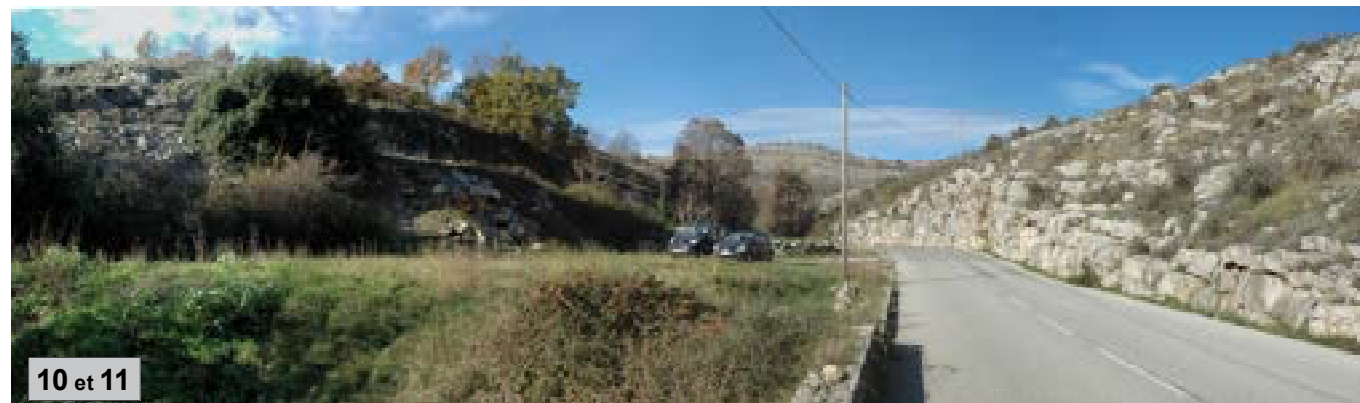




Une étude fine devra déterminer plus précisément les capacités de chaque stationnement conservé, vérifier la nature du foncier et les usages en place des sentiers privés par propriétaires, éleveurs et gestionnaires avant toute condamnation d'emplacement.

Les aires aménagées en stationnement seront signalées, contenues et optimisées, leur traitement fera référence au caractère spécifique de cette route (muret et bordure de pierre, voir Esquisse du Cahier 2).

Les aires supprimées retourneront à l'état naturel par une restauration des sols et une mise en défens pour une reconstitution spontanée de la végétation.

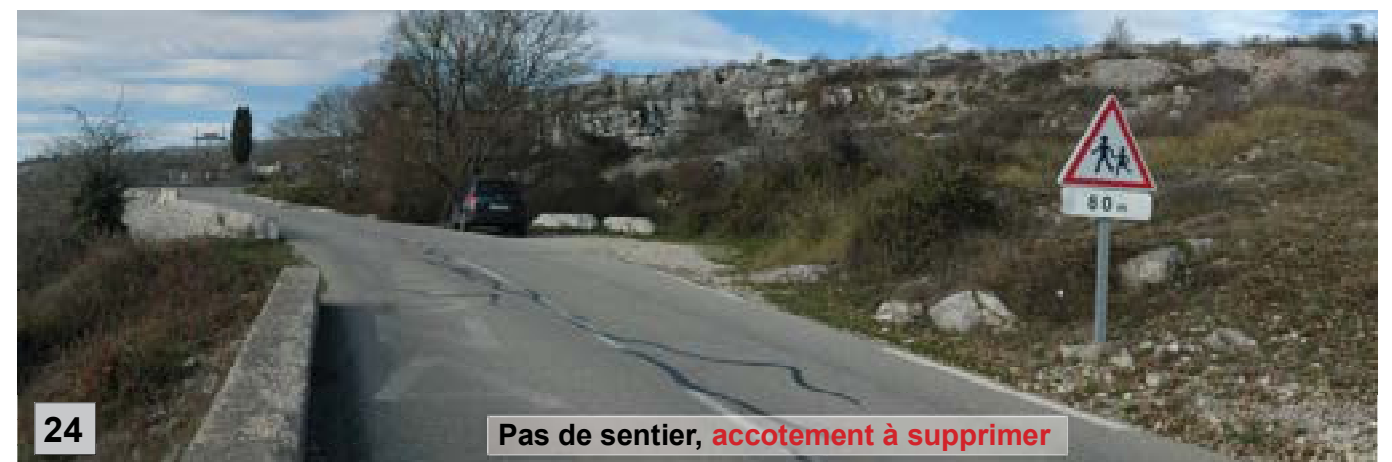


Une esquisse spécifique sur le parking du Plan des Noves est proposée dans le Cahier 2 (Valorisation du Col de Vence)





Une esquisse spécifique sur les belvédères est proposée dans le Cahier 2 (Valorisation du Col de Vence)



CONDITIONS D'ACCUEIL ACTUELLES : BILAN DES STATIONNEMENTS AU COL DE VENCE - SAINT BARNABÉ

Du col de Vence à Saint Barnabé, l'offre de stationnement se concentre sur les parkings publics et privés en proportions diverses : les stationnements du col sont sous-utilisés alors que carrefour et Saint Barnabé sont saturés. La présence des activités (snack, ferme pédagogique, centres équestres) est un facteur de forte fréquentation et de conflits, d'autant plus que certaines n'ont pas de stationnement pour leur clientèle.

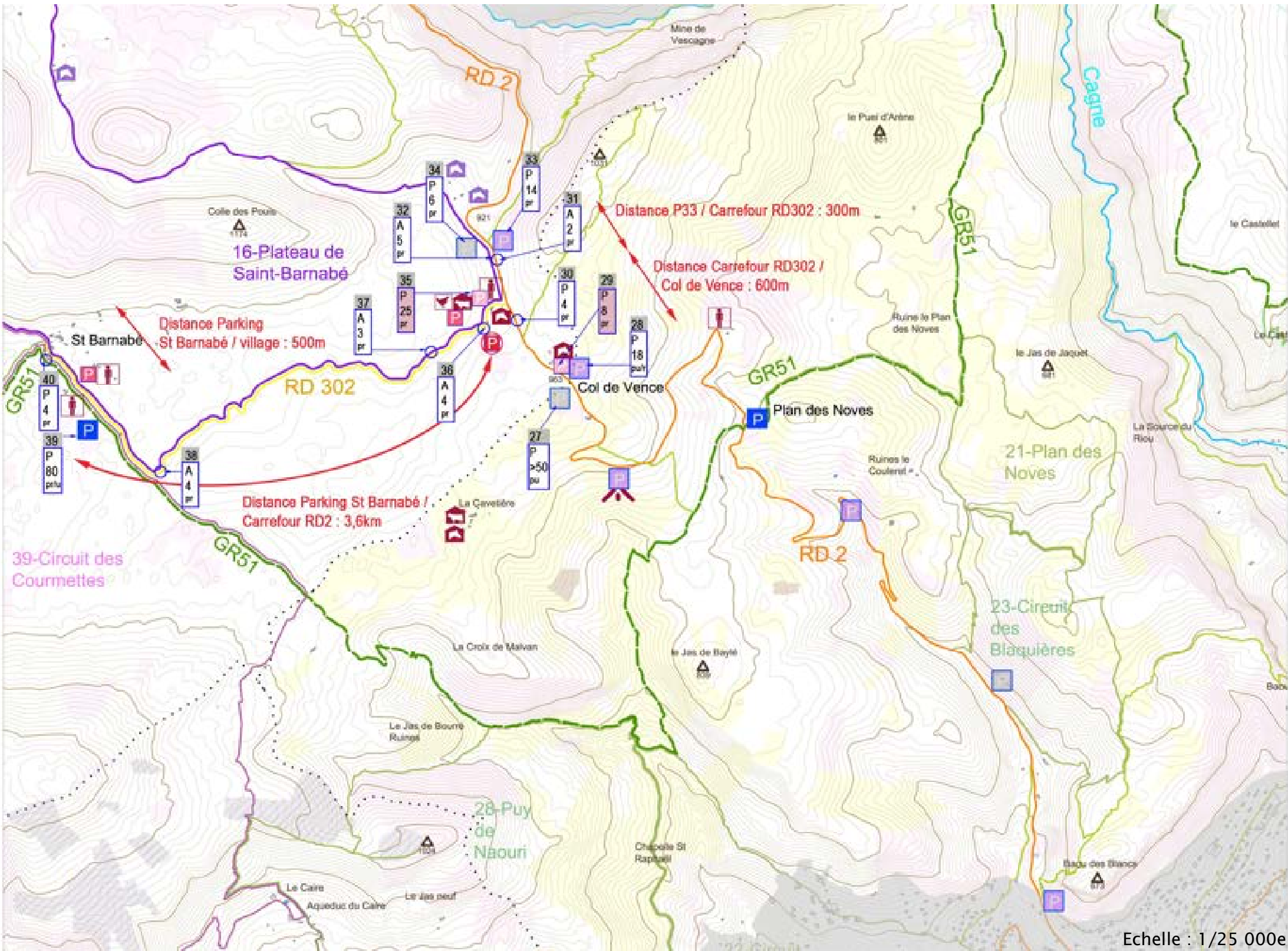
Bilan offre stationnements :

Parkings : 209 places
Accotements : 18 places

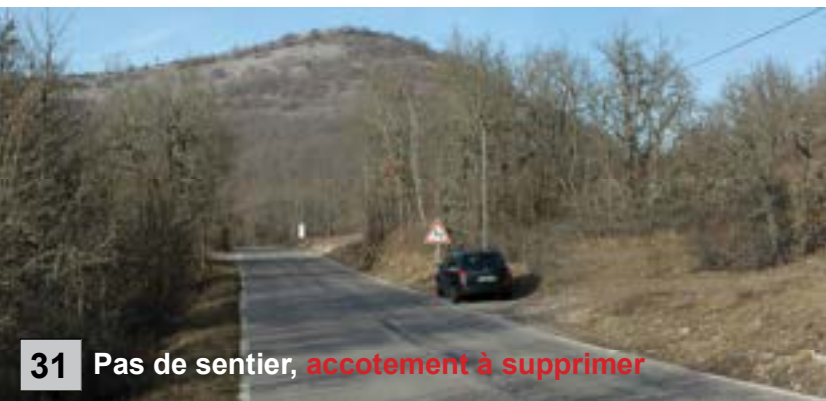
Relevé du taux d'occupation des parkings le dimanche 29/03/2015 12h/14h.

premier vrai week-end printannier :

P14 Plan des Noves : 22 véhicules, saturé
P27 Col de Vence : 12 véhicules, éparpillement
P28 Col de Vence : 6 véhicules, éparpillement
P35 Snack : 22 véhicules, saturé
Fort Apache : 6 véhicules sur voie, saturé
RD302 portio P36-38 : 3 véhicules sur accotements, trafic totalement fluide
P38 : 4 véhicules, éparpillement
RD302 portion P38-39: 4 véhicules sur accotements
P39 Plan des Noves : 53 véhicules, en limite de saturation, éparpillement



Photos : Vendredi 9 janvier et 10 juillet 2015



Des esquisses spécifiques sur les parkings sont proposées dans le Cahier 2 (Valorisation du Col de Vence)

Des esquisses spécifiques sur les parkings sont proposées dans le Cahier 2
(Valorisation du Col de Vence)



La RD302 menant à St Barnabé est source de beaucoup de préoccupations pour les habitants du hameau : son gabarit ne permet le croisement de véhicules que sur les élargissements ponctuels qui, lors des pics de fréquentation, sont occupés par des stationnements sauvages. La création du parking de Saint Barnabé a désengorgé la voie mais les habitudes persistent et les habitants se protègent des pique-niqueurs intrusifs par des alignements sommaires de rochers peints peu valorisant.



REGARD SUR L'ÉTUDE DE FAISABILITÉ POUR L'AMÉNAGEMENT D'UNE AIRE DE STATIONNEMENT ET D'UN POINT D'ACCUEIL ET D'INFORMATION AU COL DE VENCE

En Janvier 2014, la CASA a réalisé une étude de faisabilité pour répondre au souhait de la Mairie de Coursegoules de créer un parking d'envergure au carrefour RD2/RD302 pour le Col de Vence. Effectivement, les jours d'affluence, le stationnement y est problématique, essentiellement généré par les différentes activités (principalement centre équestre qui ne dispose pas de stationnement pour ses usagers, et le surplus de la ferme pédagogique et le snack qui ont eux leur parking). Il est à noter qu'actuellement il ne desservirait aucun chemin de randonnée balisé et, bien que le lieu soit de qualité, il reste éloigné des zones panoramiques prisées par le public. L'aménagement de stationnement sur cet espace naturel aurait comme conséquence :

- Création d'une piste d'accès de 275ML entre la RD2 et la RD302 (pas d'existence physique actuelle du chemin mentionné), dont 180ML entre la RD302 et le 2e accès.
- Emprises des parkings proposés : environ 1200M² pour le 1er (24 places annoncées, 20 dessinées) et 2100M² pour le 2nd (55 places), soit plus du double des emprises habituelles (ratio de référence = 25M²/véhicule, voie d'accès comprise).

Ce projet de parking a reçu un **avis défavorable des Services de l'Etat** en décembre 2015, privilégiant la préservation du milieu naturel et l'optimisation des surfaces déjà artificialisées (mutualisation des installations équestres pour création d'un parking privé pour la clientèle, valorisation du Col pour report de la fréquentation, scénario détaillé dans le Cahier 2).



Source : Coursegoules, Secteur des Termes - Col de Vence, CASA
DOCUMENT DE TRAVAIL À VALIDER - Janvier 2014



Espace jugé mobilisable par l’étude n°1 :
bien que présentant l’avantage d’être très proche de la voie, ce qui éviterait la création de la piste, la topographie et la nature du lieu rendent peu réaliste la création d’un parking.

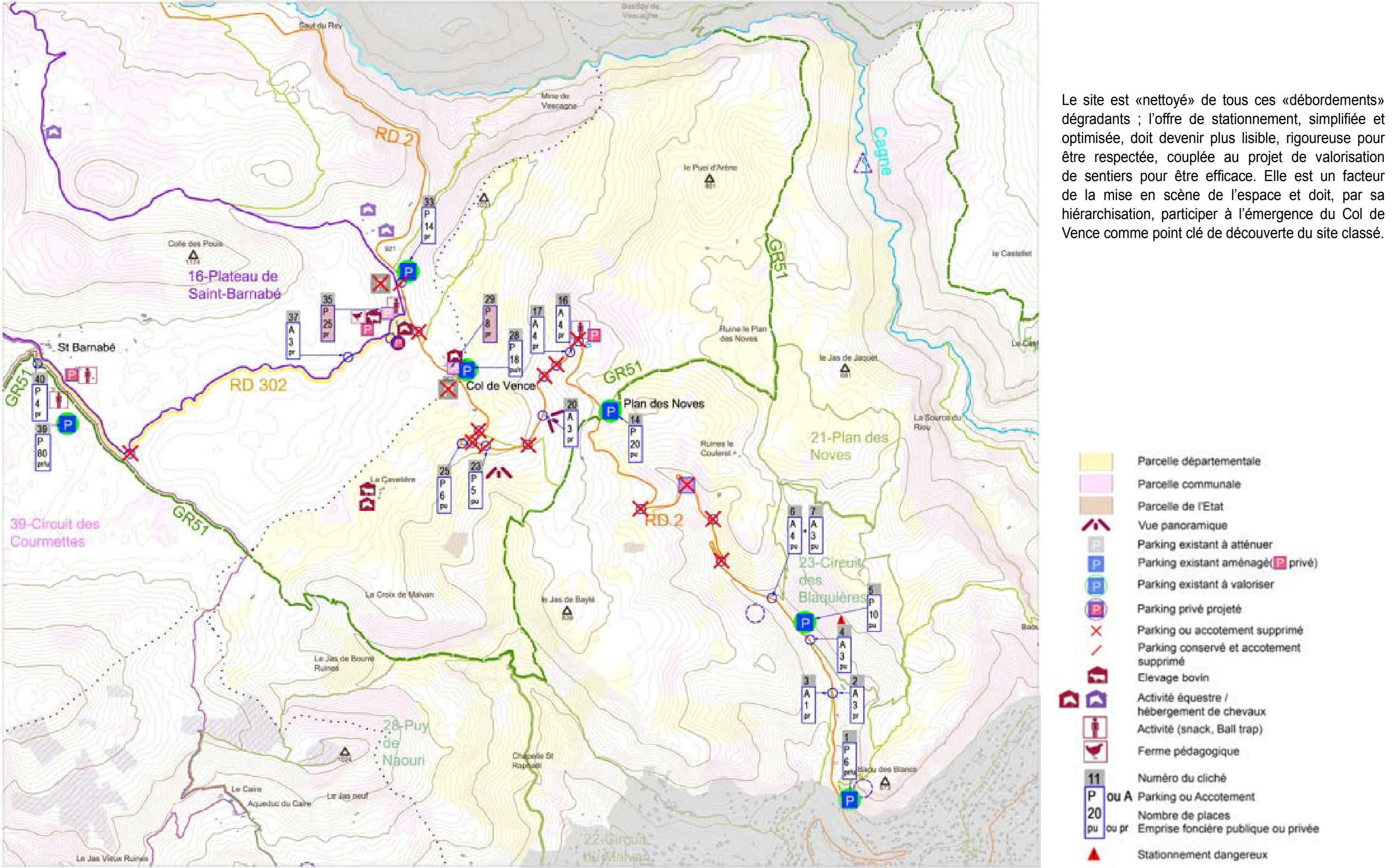
Fond de vallon à préserver
l’impact du stockage de fumier à proximité immédiate doit être étudié



Espace jugé mobilisable par l’étude n°2 :
Seul espace qui pourrait accueillir la création d’un parking, mais la qualité paysagère des lieux serait affectée. Il faudrait de plus que les études environnementales valident cette option.



SYNTHÈSE DE LA RECOMPOSITION DE L'OFFRE DE STATIONNEMENT



BIBLIOGRAPHIE

- > Catalogue départemental des sites classés, LES BAOUS / DIREN PACA / juillet 2007
- > CAUE & Concertation...pour une vraie participation / Union régionale des CAUE Languedoc-Roussillon / septembre 2011
- > COURSEGOULES - Secteur des Termes - Col de Vence / CASA / janvier 2014 document de travail à valider
- > Débroussaillage règlementaire et apiculture - Irstea Aix-en Provence - août 2013
- > Ensemble, dessinons nos paysages - Synthèse de l’expérience : Vers une mobilisation collective pour comprendre et traiter les points noirs paysagers dans 5 PNR de PACA - Pour une Opération Programmée d’Amélioration du Paysage / PNR, Ministère, PACA, Conseil général 04, Conseil général 84 / novembre 2013
- > Etude diagnostic du site classé des Baous / Conseil général 06, DREAL PACA / juin 2009
- > Extrait guide Glénat - Tour du Baou de St Jeannet
- > Face aux chiens de protection quelques réflexes... / Ministère de l’agriculture et de la pêche, Ministère de l’écologie
- > Le Patrimoine culturel du secteur des Baous / Conseil général 06 / septembre 2008
- > Les restanques / PNR Préalpes d’Azur, Communauté d’agglomération du Pôle Azur Provence, CASA / 2012
- > Les sites Natura 2000 / CASA, ONF / juillet 2012
- > Magazine PNR n°70 : Une : Ici les habitants partagent le projet de territoire / PNR / septembre 2012
- > Patrimoine remarquable de la CASA
- > Petit Livret PNR Préalpes d’Azur / PNR Préalpes d’Azur
- > PNR Préalpes d’Azur / PNR Préalpes d’Azur , PACA / septembre 2013
- > Randoxygène - Pays côtier et Moyen Pays / Conseil général 06
- > Schéma d’interprétation du PNR des Préalpes d’Azur / Rapport de stage - Bruno Grégoire / septembre 2013
- > Saint Jeannet Porte des Baous / Mairie de Saint Jeannet
- > Sur les sentiers de l’histoire des Alpes Maritimes / MC Lemayeur, B Alunni Editions Mémoires millénaires / Mai 2013
- > Terre Sauvage : PNR Préalpes d’Aur supplément n°292 / Terre Sauvage / Mai 2013

DIREN : Direction régionale de l’Environnement
PACA : Provence Alpes Côte d’Azur
CAUE : Conseil d’Architecture, d’urbanisme et de l’environnement
CASA : Communauté d’agglomération de Sophia- Antipolis
PNR : Parc naturel régional
DREAL : Direction régionale de l’environnement, de l’aménagement et du logement
ONF : Office nationale des Forêts

REMERCIEMENTS

- > **Parc Naturel Régional des Préalpes d’Azur**, Conseil scientifique, Conseil de développement
- > **Administrations partenaires** : STAP, DREAL, CASA, NCA, Sous-Préfecture de Grasse, Région PACA, DDTM, Conseil Général 06, SIEVI, SAFER, Chambre d’Agriculture, CERPAM
- > **Mairies** : Courmes, Coursegoules, Gréolières, Saint Jeannet, Tournettes sur Loup, Vence
- > **Habitants** du Col de Vence
- > **Associations** : Association Pierres sèches, L’eau pour tous, Les lézards du Baous, Associations de Fromagers, Sentiers et villages des Baous, Longoart, Associations de chasse, Associations sportives, Association Arocha - Domaine des Courmettes, Association d’archéologie de Vence
- > **Eleveurs, Agriculteurs et Apiculteurs** sur le site des Baous